

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 17 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 11 décembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Julien WEIL, adjoints au maire

M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF (à partir du point 5), Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON

Mme Sarah GAUBERT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Patrick BEAUDOUIN

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHERI

M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF (jusqu'au point 4 inclus), conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2013

M. le Maire : Nous allons passer à l'approbation des procès-verbaux des différentes séances du conseil. Le premier conseil, il s'agit de la séance du 10 juillet 2013 pour laquelle, vous le savez, nous avons eu un souci d'enregistrement. C'était une demande de sollicitation d'une subvention dans le cadre des dotations d'actions parlementaires. Je crois que Monsieur Maherou avait posé une question. Est-ce que vous avez retrouvé le sens de votre question, Monsieur Maherou ? C'est bon ? Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets ce procès-verbal aux voix.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 juillet 2013 à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013

M. le Maire : Le point suivant appelle l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013. Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? Monsieur Montagnon, je vous en prie.

M. MONTAGNON : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais simplement revenir sur le fond. Ce n'est pas sur la forme.

M. le Maire : Oui, je vous en prie.

M. MONTAGNON : Sur un élément que nous avons mis en évidence, qui était le dépassement sur le compte 60 612 énergie et électricité, dépassement de 88 100 euros. Nous avons demandé des explications. Je reprends les termes exacts de notre demande, qui figure d'ailleurs en page 5 du compte-rendu : « *Nous souhaiterions un tableau de la consommation et de son évolution par site* ». Le conseil ayant eu lieu le 26 septembre 2013, il y a donc deux mois et demi, on pouvait espérer recevoir une réponse, qui ne nous est malheureusement pas parvenue. Quand nous faisons ce type de demande, cela n'est pas simplement pour faire des effets de manche mais pour comprendre les écarts constatés – je crois que les Saint-Mandéens aussi ont droit à ces explications, surtout quand les dépassements sont de cette importance –, deuxièmement, pour vous inviter à contrôler qu'il n'y a pas d'erreur – cela peut arriver –, troisièmement, pour prendre les mesures correctives qui éviteront de telles dérives dans l'avenir, soit par la construction d'un budget mieux étudié, soit pour réduire la consommation par des mesures appropriées.

Nous renouvelons donc précisément notre demande de disposer d'un état des consommations avec, si possible, une évolution sur 3 ans.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Monsieur Montagnon. Il s'agit là d'un rappel de question, je vais vous répondre après. Pour l'instant, j'en suis aux observations sur le procès-verbal. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 26 septembre 2013 à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire : Pour l'évolution de ces dépenses depuis 2010, Monsieur Montagnon, les services ont travaillé. Nous avons effectivement un tableau qui est en cours de finalisation. Je propose à Florence Crocheton, qui est notre adjointe chargée du développement durable, de l'urbanisme et des travaux, de bien vouloir, dans la prochaine réunion de janvier, vous présenter l'ensemble des tableaux. On vous les enverra, ce qui vous permettra de les étudier tranquillement. Ce sont des tableaux complexes qui montrent à la fois l'ensemble des dispositifs de nos trois fluides – électricité, gaz et eau –, la complication avec les économies que nous avons pu réaliser sur certains postes et, hélas, le coût de l'ensemble des tarifs d'EDF en particulier. Il y a des impacts plus positifs sur l'eau et le gaz puisque nous avons fait un certain nombre de travaux dans un certain nombre de bâtiments. Tout cela apparaît donc clairement dans cette première étude, qui est en train d'être précisée. En janvier, nous vous l'envoyons et il y aura une présentation globale de cette étude en commission présidée par Madame Crocheton. Cela permettra une

discussion tout à fait forte et cela permettra également de continuer les efforts que nous avons engagés, qui sont naturellement importants à continuer en la matière.

3. Maintien du 9^{ème} poste d'adjoint au maire

M. le Maire : Par courrier en date du 6 novembre 2013, M. Jean EROUKHMANOFF présentait à M. le Maire sa démission de ses fonctions adjoint au maire chargé des finances, de la solidarité entre les générations.

La démission d'un adjoint au maire devant être présentée à M. le M. Préfet en application de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce dernier a, par courrier en date du 29 novembre 2013, accepté la démission de M. Jean EROUKHMANOFF, premier adjoint au maire.

Suite à cette vacance de poste, le Conseil Municipal a la faculté de supprimer le poste d'adjoint vacant ou de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement, soit à la suite des adjoints en fonction, soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Il convient donc, en application de l'article L2122-2 du CGCT de se prononcer pour ou contre le maintien du 9^{ème} poste d'adjoint au Maire.

Mme ARTHUR : Une seule observation, Monsieur le Maire, pour ce point-là et le suivant aussi. C'est plutôt une explication de vote. Nous allons nous abstenir sur ces deux points. Effectivement, c'est une fin de mandature difficile, il semble, pour la majorité municipale. Nous trouvons qu'il y a suffisamment de postes d'adjoint comme cela. On ne va pas non plus en recréer. S'il y en avait un peu moins, ce ne serait pas plus mal. En tout cas, nous estimons ne rien avoir à faire avec les bisbilles au sein de l'ancienne majorité municipale. Nous nous abstiendrons donc sur ce point et sur le suivant.

M. MAHEROU : Moi aussi, Monsieur le Maire, je me suis réuni avec mon groupe. Moi aussi, je m'abstiendrai sur ces deux points.

Mme TOUATI : Exactement. Brigitte Arthur a parlé pour nous tous.

M. le Maire : Très bien. Je préférerais que vous le précisiez. Fort bien. Je vais donc mettre aux voix le fait que nous maintenions le 9^{ème} poste d'adjoint au maire.

En application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le maintien du 9^{ème} poste d'adjoint comme suit :

22 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

10 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

4. Election d'un adjoint au maire

M. le Maire : Par délibération du 17 décembre 2013, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le maintien d'un 9^{ème} poste d'adjoint au maire.

Nous avons le souci de faire en sorte que ce poste ne soit pas vacant, de façon à donner toute la force et la puissance nécessaire à l'adjoint chargé des finances. C'est un poste ô combien important. Nous allons donc procéder à l'élection d'un adjoint au Maire qui prendra place au 9^{ème} rang. On ne bousculera pas la majorité. Tout le monde décalera d'un cran.

Le Conseil Municipal doit décider de pourvoir le siège d'adjoint vacant et, en fonction de sa décision, d'organiser l'élection d'un nouvel adjoint en application de l'article L2122-2 du CGCT.

Il est précisé qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote aura lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Nous avons présenté la candidature de Marc Médina, qui est actuellement conseiller municipal délégué à la comptabilité publique et au service de la dette. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Est candidat pour la liste « Vivre ensemble Saint-Mandé passionnément » : M. Marc MEDINA.

Chacun a ses petits bulletins qui ont été déposés devant lui, près du micro. Nous avons donc, comme candidat, Marc Médina, seul et unique candidat. Nous allons donc procéder au vote. Monsieur le benjamin, vous allez reprocher à l'appel.

Nous procédons à bulletin secret. Nous allons donc procéder au vote.

Si vous le voulez bien, nous allons nommer deux scrutateurs. Monsieur Maherou ? Gilles Clerc Renaud ?

Il n'y a pas d'expression politique, Monsieur Maherou, au sein du conseil ? Merci.

Après dépouillement, le résultat est de 22 voix pour Marc Médina et de 10 bulletins blancs et nuls.

Concernant l'élection de M. Marc MEDINA aux fonctions d'adjoint au maire :

- Votants : 32
- Pour : 22
- Blanc ou nul : 10

M. Marc MEDINA prendra place au 9^{ème} rang.

Les adjoints au maire entrent en fonction dès leur élection par le Conseil Municipal.

M. le Maire : Merci, mes chers collègues. Marc Médina est donc élu 9^{ème} adjoint au Maire de Saint-Mandé et est chargé des finances. Comme il est banquier de métier, cela tombe bien. Nous aurons quelqu'un qui, au moins, s'y connaîtra. Cher Marc, je vais vous remettre votre écharpe. Cher Marc Médina, vous avez déjà commencé à travailler lors de la préparation de ce conseil, en particulier pour les points de l'ordre du jour qui nécessitent l'intervention de l'adjoint au Maire chargé des finances.

5. Décision modificative n°3 du budget primitif 2013 de la commune

M. MEDINA : A la fin du quatrième trimestre 2013, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes, comme le détaille le tableau suivant :

Section	Sens	Chapitre	Nature	Nature	Montant
Fonctionnement	Dépenses				
		011			
			6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	-1 500,00
		Total : 011			-1 500,00
		012			
			64111	REMUNERATION PRINCIPALE	-10 000,00
			6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	8 099,00
		Total : 012			-19 099,00
		014			
			73923	REVERSEMENTS SUR FNGIR	5 000,00
		Total : 014			5 000,00
		65			
			6550	SERVICE D'INCENDIE	10 000,00
			6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	4 099,00
		Total : 65			14 099,00
		67			
			67443	AUX FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	265 000,00
			6745	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 500,00
		Total : 67			266 500,00
	Total : Dépenses				265 000,00
	Recettes				
		70			
			70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATON VOIE PUBLIQUE	265 000,00
		Total : 70			265 000,00
	Total : Recettes				265 000,00
	Résultat : Fonctionnement				0,00
Investissement	Dépenses				
		23			
			2312	TERRAINS	-68 590,00
		Total : 23			-68 590,00
	Total : Dépenses				-68 590,00
	Recettes				
		13			
			1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 011 363,00
		Total : 13			1 011 363,00
	Total : Recettes				1 011 363,00
	Résultat : Investissement				1 079 953,00

Dans l'ordre du jour, dans la note de synthèse, vous avez deux tableaux et un tableau détaillé des nouvelles dépenses et des désaffectations de dépenses. Je commenterai rapidement ce tableau, qui a déjà été vu en commission des finances de façon détaillée.

Une désaffectation sur les transports collectifs, sur le jumelage ; une désaffectation également sur les rémunérations dans le secteur de la voirie ; une dernière désaffectation sur les cotisations aux caisses de retraite ; le tout pour 20 600 euros.

En nouvelles dépenses :

- sur le service incendie, en prévision de nouveaux appels de fonds de l'année, une dépense supplémentaire inscrite de 10 000 euros ;
- une subvention de fonctionnement à la VMAPI, relative à la cotisation 2013 de cette plateforme pour l'emploi, qui a aidé un artisan à s'installer cette année à Saint-Mandé ;
- une subvention exceptionnelle à l'association La Passerelle sur laquelle je pense que nous reviendrons plus loin dans l'ordre du jour ;
- un ajustement du reversement FNGIR, qui avait été provisionné pour 3 750 000 euros, à réception de l'appel de fonds définitif, il convient de rajouter 5 000 euros, ce qui est bien sûr marginal ;
- un ajustement relatif aux subventions aux concessionnaires, cela concerne Q-PARK, que l'on trouve en droits de stationnement et en dépenses également : vous savez que la ville de Saint-Mandé perçoit 100 % des recettes de stationnement mais en reverse 95 % à Q-PARK, on a donc inscrit 265 000 euros à la fois en recettes et en dépenses.

En section d'investissement, il y a une désaffectation de 68 590 euros, relative à la réfection du groupe scolaire Charles Digeon. Du fait que les inscriptions au centre de loisir ont été très importantes cette année, il a été décidé de reporter les travaux concernant la réfection de la cour à l'été 2014. La dépense correspondante fait donc l'objet d'une désaffectation. En recettes nouvelles sur la section d'investissement, il a été inscrit un montant de 1 011 363 euros, correspondant à des subventions FAU qui ont été appelées

fin 2013 et qui n'avaient pas été budgétées dans le budget initial préparé sur 2013. Ceci amène bien sûr un excédent sur la section d'investissement, au total de 1 079 953 euros.

On a donné un certain nombre d'explications complémentaires en commission des finances mais s'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

M. le Maire : On va naturellement y répondre. Mes chers collègues, nous avons cette première délibération concernant cette décision modificative n° 3. Y a-t-il des questions ?

M. MONTAGNON : C'est en effet la dernière décision modificative de l'année. C'est effectivement le moment d'ajuster les comptes par rapport au budget. Mais cette opération prend d'autant plus d'importance que nous nous situons dans une période qui précède les élections. Il est normal de transmettre à la future équipe, quelle qu'elle soit, une situation saine et des comptes sincères. Cette remarque n'est pas superflue et c'est même une mise en garde pour qui se souvient d'une pratique qui s'était malheureusement installée à la fin de la dernière mandature. Je rappelle que 1,5 million n'était pas comptabilisé dans les comptes de la ville à la fin de l'année 2007. Nous avons d'ailleurs dénoncé cette pratique au moment de notre départ de la majorité.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de donner toutes instructions à votre nouvel adjoint aux finances afin que les comptes présentés soient sincères et que le rattachement des charges et produits à l'exercice 2013 s'effectue avec la plus grande rigueur. La lecture de la DM qui nous est présentée ce soir n'est pas, à cet égard, très encourageante : nulle trace d'une quelconque provision concernant les créances non recouvrées. Je rappelle que les créances non recouvrées, ce sont des sommes qui sont dues à la ville par les Saint-Mandéens ou par quelque prestataire extérieur. Je ne connais pas le montant aujourd'hui mais, lors de mon départ, il était de 731 734 euros, donc à la fin de l'année dernière.

Suite à nos questions lors de la commission des finances, nous avons échangé et nous avons appris qu'une créance très ancienne, dont nous avons connaissance et qui est de 317 558 euros, fait actuellement l'objet d'une négociation transactionnelle, ce qui n'est pas anormal, sur la base d'un montant qui a été cité de 50 000 euros. Sur ce cas précis, on voit bien que le montant d'une grosse partie de la créance est devenu irrécouvrable et devrait donc, à notre sens, être comptabilisé, peut-être pas en non-valeur, mais au moins provisionné.

Dans toute entreprise, Monsieur le Maire, devant une telle situation de non-provision, les commissaires aux comptes refuseraient de signer le bilan. Avant mon départ des finances, je vous avais proposé de faire un plan sur 3 ou 4 ans pour apurer cette situation. Bien entendu, il est plus facile de laisser cet héritage à la future équipe. Les Saint-Mandéens apprécieront.

Sur la partie investissement de la DM, nous remarquons effectivement la prise en compte d'une recette non prévue, d'un montant de 1 011 363 euros. Pour éviter de telles erreurs, il conviendrait de mobiliser votre adjoint en charge des services techniques, qui gère toute la mécanique financière des investissements dans le logement social, lequel a effectivement un impact lourd sur les équilibres financiers de la ville.

Dans le même domaine, où en est-on du versement du PLD de l'opération Mouchotte, 2 millions d'euros inscrits au budget, pour un chantier qui nous semble complètement à l'arrêt depuis les vacances d'été ? Pouvez-vous nous donner une explication sur l'arrêt de ces travaux et en tirer des conclusions budgétaires qui s'imposent, à savoir, si ce PLD n'a vraiment pas été versé, une dégradation nouvelle dans les recettes d'investissement de notre ville, pour un montant très important ?

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, chers collègues, une explication, nous rappelons notre position. Elus de gauche, nous n'avons jamais approuvé les budgets qui nous ont été proposés, certes parce qu'ils ne répondaient pas aux objectifs que nous défendions pour la ville, mais aussi parce que sur certains points, nous avons eu des difficultés récurrentes pour obtenir des explications précises sur certaines de nos questions. Il y a donc une logique : on ne vote pas le budget primitif, on ne va pas voter cette délibération modificative.

M. le Maire : Merci, Madame Touati, de votre explication de vote. Je vais répondre à Monsieur Montagnon sur l'ensemble de nos comptes. Tout d'abord, je voudrais lui rappeler que nous avons travaillé au mieux

dans le cadre de notre gestion, préparé et continué d'avoir les comptes les plus sincères possibles. Ils le sont. La Direction nationale de la comptabilité publique l'a prouvé pour les comptes 2012 et le prouvera encore pour les comptes 2013, puisque nous arrivons à cette fin d'année et nous aurons très prochainement le débat d'orientations budgétaires, sur lequel nous allons naturellement préparer le budget 2014, qui sera voté mi-février. Dans le cadre de cette préparation budgétaire, Monsieur Montagnon, nous aurons naturellement toutes les procédures budgétaires à mettre en œuvre, en particulier celle que vous avez soulignée avec juste raison, concernant les créances non recouvrées.

Vous avez souligné la problématique d'un dossier. C'est un problème d'urbanisme d'une contribuable qui a construit une piscine et qui n'a pas voulu payer les droits d'urbanisme, sur lequel nous sommes en procès. C'est l'Etat qui mène le procès ; effectivement, nous avons appris récemment que la transaction en cours est d'un montant de 50 000 euros. Nous aurons donc à provisionner et à amortir cette créance. Nous pouvons le faire sur plusieurs années. C'est ce que je proposerai au prochain conseil municipal, lorsque nous débattrons du DOB.

Sur l'ensemble du FAU (Fonds d'Aménagement Urbain) l'ensemble des demandes de subvention ont été actées au sein du conseil municipal. Nous avons débattu en commission et nous l'avons débattu ici en conseil. Cela veut dire que tous les adjoints de l'époque connaissaient parfaitement l'ensemble des propositions de subvention qui étaient demandées. Il y avait d'ailleurs des échanges de mails très intéressants entre les services, en particulier le service comptable. Naturellement, j'ai expliqué au nouveau responsable des finances l'ensemble des démarches que nous avons faites pour le Fonds d'Aménagement Urbain. Il a fait immédiatement ses recherches. Nous avons eu confirmation du versement et que nous ne les avons pas inscrits en recettes. C'est ce que nous faisons ce soir. C'est plutôt une bonne nouvelle pour la ville. D'ailleurs, vous vous en souvenez, vous étiez présent, quand Monsieur le Préfet du Val-de-Marne est venu visiter la ville et apporter son soutien à l'ensemble des dossiers d'avenir de la ville de Saint-Mandé, je lui ai demandé d'être attentif au versement de cette somme, de façon à ce qu'elle ne se perde pas dans les limbes des trous budgétaires de l'Etat. Nous avons donc cette bonne nouvelle.

Sur le plafond légal de densité (PLD), l'aménagement du terrain privé de la Foncière des Régions, dit terrain EDF, dans le sud de Saint-Mandé, est une problématique née, comme souvent en matière d'urbanisme, de riverains qui ont contesté. Comme vous le savez, des recours ont été déposés au tribunal administratif. Ces recours ont été levés puisqu'entre le propriétaire privé et ces riverains, il y a eu une transaction financière, qui a été signée en février-mars 2013, qui a ensuite permis la remise en route du projet. Madame Touati, qui est avocate, pourrait nous en dire plus sur les procédures, les ordonnances de désistement entre les différentes parties, qui ont permis ensuite aux parties de pouvoir définitivement lancer leurs transactions pour l'achat des terrains, la mise en route des différentes procédures, en particulier de subvention, etc. Nous en avons d'ailleurs deux ce soir, qui concluent cette affaire pour la ville de Saint-Mandé. Dès le vote, que j'espère positif, le contrôle de légalité va exercer son pouvoir sur ces deux délibérations et, naturellement, les différents acteurs – aménageurs, promoteurs, etc. – pourront définitivement terminer leurs actes de vente et les travaux commencer dès le premier semestre 2014. Cela commencera d'ailleurs par la maison de retraite et les logements sociaux, ce qui est en soi une bonne chose, puisque c'est ce dont nous avons le plus besoin pour les Saint-Mandéens. C'est une opération longue et compliquée.

Pour le plafond légal de densité, effectivement, puisque c'est la loi, il est inscrit en signature, après la signature du permis de construire, avec deux versements au bout de 18 mois. Un premier dans l'année de la signature, et le deuxième, 18 mois après. Là, il y aura naturellement une écriture de report sur l'année 2013 à 2014 et l'année 2014 à 2015 pour le deuxième versement, puisque c'est la loi qui est ainsi. Là-dessus, l'opération se fait donc. C'est une opération privée pour laquelle, je le rappelle, la ville a obtenu un certain nombre de prestations qui viendront servir notre commune, en particulier quelques logements sociaux, une crèche et surtout cette fameuse maison de retraite qui sera un plus pour notre commune.

Nous avons lancé la préparation budgétaire pour l'année 2014, avec les réunions qui ont été préparées, qui avaient d'ailleurs été actées par l'ancien adjoint chargé des finances. Les adjoints, les services, se sont réunis. Nous sommes en train d'analyser l'équilibre budgétaire pour voir ce que nous proposerons au conseil, quel style d'investissement, quel style de fonctionnement, sur quoi nous appuyer l'année prochaine. Ce sera proposé, *via* les commissions, dès que nous aurons avancé. Grâce au vote de la loi de finances, nous savons que les bases pourront augmenter de 0,9 % cette année. Nous avons une

approximation des dotations budgétaires, qui vont baisser. Nous avons une approximation du fonds de péréquation, qui a été créé récemment, sur lequel nous avons payé, 183 000 euros en 2012, près de 610 000 euros en cette année 2013. Nous devrions avoisiner le million d'euros, prélevé sur notre fonctionnement, pour l'année 2014. Vous voyez donc des éléments extrêmement stricts, sans compter les autres mesures qui viennent d'être prises en matière d'augmentation d'un certain nombre de prestations sociales, en particulier salariales, pour les fonctionnaires des collectivités territoriales. C'est à partir de cette base que nous pourrions naturellement élaborer ce budget 2014.

Monsieur Montagnon, nous transférerons donc à la prochaine municipalité, des comptes sincères et tout à fait positifs, puisque nous y avons travaillé. Je rappelle qu'effectivement, nous avons eu un déséquilibre en 2007, que nous avons travaillé ensemble, Monsieur Montagnon, puisque vous faisiez partie de la majorité pendant ces longues années. C'était un déséquilibre né d'une mauvaise appréciation, de notre part, de la création et du fonctionnement de la nouvelle école Emilie et Germaine Tillion, de l'ensemble de la maison de la famille et d'un certain nombre de prestations. Quand je parle de la maison de la famille, c'était le dispositif général des crèches que nous avons amplifié. C'était une bonne chose. Vous savez que la ville s'est profondément rajeunie et que, naturellement, cela nécessite des services amplifiés au bénéfice de la politique familiale. C'est essentiellement du personnel, sur lequel nous avons eu un ajustement. Je vous en remercie, Monsieur Montagnon, parce que, de concert, nous avons travaillé ensemble à réduire cela et à remettre nos comptes de manière saine, ce qui est le cas aujourd'hui.

J'ajoute que nous n'avons pas emprunté en 2011, 2012 et cette année 2013. Cela montre donc que, petit à petit, nous sommes rentrés dans une phase de désendettement positive. Nous allons continuer dans cette voie.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 du budget 2013 de la commune.

22 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

11 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

6. Versement d'un acompte de subvention à l'ASM Handball

Mme SEVESTRE : Confrontée à des difficultés ponctuelles de trésorerie en début d'exercice, l'association sportive A.S.M. Handball a sollicité la Ville de Saint-Mandé afin d'étudier la possibilité de percevoir au cours du 1^{er} trimestre, soit avant le vote du Budget Primitif, la subvention qui lui est généralement allouée.

Afin de ne pas pénaliser une association particulièrement active et qui contribue à l'image dynamique de la Ville de Saint-Mandé, je vous propose d'allouer, pour 2014, un acompte de subvention arrêté à hauteur de 30 % maximum du montant total de la subvention versée en 2013, soit 25 937 euros. Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2014.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le versement d'un acompte à l'ASM Handball.

M. EROUKHMANOFF : C'est vrai qu'il y a beaucoup de questions qui se posent sur cette association, une association un petit peu particulière parce que je ne sais pas si c'est une association qu'on doit indiquer comme étant Saint-Mandéenne ou si elle est bien au 3 avenue de Bouvines, dans Paris 11^{ème}. Difficile de le savoir. La fédération française de handball l'étiquette comme étant une fédération du 11^{ème} arrondissement, qui doit toucher effectivement des aides, des subventions, ce qui est normal, de la ville de Paris et qui touche aussi des subventions du Conseil régional, du Conseil général de Paris. Je suis assez étonné de voir qu'elle est à nouveau Saint-Mandéenne. Elle l'a certes été. Elle l'a été dans les moments de gloire

mais la gloire est un peu passée. Surtout, elle coûte très cher. Une association comme la Saint-Mandéenne regroupe 1 100 personnes de Saint-Mandé, et elle reçoit une subvention de 41 000 euros. Là, nous avons une association curieuse. D'abord, on ne sait pas si elle est de Saint-Mandé ou si elle est à Paris 11^{ème} ou si elle va aller ailleurs. C'est une association voyageuse. Laissez-moi parler, Monsieur Maherou. Deuxième chose, cette association a des recettes importantes pour un certain nombre de personnes. Or une lettre est partie vers la population. Très courtoisement, je ne l'ai pas reçue, mais je sais que d'autres personnes l'ont eue. Elle m'était adressée, mais ne l'ayant pas reçue, c'est très difficile d'avoir des preuves de ce qui était marqué à l'intérieur. Ceci dit, dans cette lettre, semble-t-il, on voit qu'il y a près de 400 personnes qui sont inscrites. Au niveau de la fédération française de handball, il serait question de 266 personnes. Combien de Saint-Mandéens ? On ne sait pas trop. Mais si la Saint-Mandéenne, qui a 1 100 Saint-Mandéens, reçoit 41 000 euros, je ne vois pas pourquoi cette association de handball, qui aurait peut-être 40 personnes saint-mandéennes ou plus, mais il faut me le dire... C'est pour ça que j'aimerais quand même avoir le rapport d'activité, le rapport concernant la comptabilité. Il suffit de faire la demande pour qu'on l'ait. Je vous rappelle que la loi du 17 juillet 1978 exige qu'on puisse obtenir ces documents si on en fait la demande. Je ferai donc la demande tout à l'heure, officiellement, en vous remettant la lettre.

Cette association reçoit donc 90 000 euros. Là aussi, les chiffres sont un peu particuliers. Elle nous indique qu'elle ne reçoit que 89 000 euros et, vous, Monsieur le Maire, dans votre réponse sur votre blog, vous indiquez qu'elle reçoit 91 400 euros. La différence de 1 400 euros, on se demande toujours ce qu'on a pu en faire, où c'est passé. C'est quand même 2,5 fois la subvention que vous allouez à Cécifoot, une association saint-mandéenne qui a été récompensée d'une médaille d'argent aux jeux paralympiques de Londres dernièrement. Il est vrai aussi que cette pauvre association Cécifoot a reçu 1 000 euros et que quand on l'a reçue ici, on a dépensé 2 000 euros pour les petits fours. Il valait peut-être mieux lui donner, à elle, que de manger à sa santé.

Ces associations, on voit que c'est faste pour certaines et un petit peu la disette pour d'autres. Je pense qu'il serait bien que l'on puisse mettre à plat l'ensemble de ce dossier association. Plutôt que d'allouer dès maintenant 25 000 euros – ce n'est quand même pas une petite somme – à cette association de handball de Paris 11^{ème}, je préférerais qu'on réfléchisse à tout cela et qu'on le remette à plus tard. Là, quasiment, on gère les affaires courantes. C'est une fin de mandat. Dans trois mois, c'est terminé, on change un petit peu la donne. Il est normal de faire confiance à ceux qui vont suivre et pas de commencer à faire des dépenses pour obliger les suivants à prolonger ceci. Je pense donc qu'il serait important que, dans un moment un petit peu de magnanimité, vous nous disiez : je suis d'accord, on va peut-être reporter ces 25 000 euros à plus tard. Disons après le 30 mars. Ce serait bien. Merci.

M. MAHEROU : je veux faire une petite rectification sur ce que vient de dire Monsieur Eroukhmanoff. En tant que vice-président de la Saint-Mandéenne, je veux lui rappeler – je vous le pardonne – que ce n'est pas 1 100 adhérents que nous avons à la Saint-Mandéenne. Nous avons eu un comité directeur hier soir et c'est 1 500. Merci.

M. le Maire : Je pense que Monsieur Eroukhmanoff voulait parler de Saint-Mandéens.

Le handball club de Saint-Mandé a été créé il y a 40 ans, Monsieur Eroukhmanoff, ici, à Saint-Mandé, en 1976 à peu près, par un certain nombre de personnes fortes du sport saint-mandéen. Il a fait vivre et il a rythmé notre cœur et notre envie sportive sur tous les stades de handball de France. Ils ont été plusieurs fois champions de France. Ils ont gagné des coupes de France. Ils animent et s'occupent d'un certain nombre de jeunes de Saint-Mandé depuis plusieurs années. Je trouve que votre non-connaissance du sport de Saint-Mandé est assez exceptionnelle. Le siège social du handball de Saint-Mandé est au 31, rue du Commandant Mouchotte, au centre Roger Vergne. Il ne l'a jamais quitté. Comme très souvent, ce sont des bénévoles. Le mot « bénévole », vous ne savez peut-être pas ce que c'est. C'est quelqu'un qui s'occupe, à titre gracieux, d'une association, qui vient donner son temps, qui se préoccupe de partager une passion et de la faire vivre avec beaucoup de gens. Le Président de ce club, qui se dévoue depuis 40 ans pour animer le handball de Saint-Mandé et près de 300 licenciés qui sont dans ce club, en particulier tous les jeunes qui font de l'initiation au handball dans les écoles, a une profession qui est située rue de Bouvines. Il est podologue-pédicure. Il a ses bureaux là-bas. Il reçoit les papiers administratifs. Il nous a demandé d'adresser ces documents à son bureau professionnel de façon à ce qu'il puisse les rentrer sur son ordinateur, gérer et classer, etc.

Il a une boîte aux lettres, comme vous en avez une, docteur, comme tous les autres élus, où vous pouvez aller chercher votre courrier. Je suppose que vous y auriez trouvé la lettre qu'il vous a adressée. Je crois que c'est une lettre ouverte.

La subvention, oui, elle sert, mais le handball Saint-Mandé n'est pas comme la Saint-Mandéenne. A la Saint-Mandéenne, il y a un certain nombre de disciplines. Elles sont, pour la plupart, payantes. Il y a donc une logique « marchande ». Quand je dis marchande, c'est entre guillemets, c'est très positif, puisqu'entourée de bons professeurs, d'éducateurs, elle permet la vie de ces disciplines, de pouvoir faire le sport que l'on souhaite. Et c'est dans le cadre des équipements sportifs de la ville de Saint-Mandé, que nous mettons à disposition gracieusement. D'autres associations, qui sont dans le même statut, payent pour cela. La Saint-Mandéenne, elle, ne paye pas, d'où la différence de subvention qui est attribuée. C'est une subvention de fait et par nature que nous offrons à la Saint-Mandéenne, en lui offrant les salles omnisports, les salles d'escrime, les salles de judo, etc.

Très sincèrement, vous avez peut-être pris en grippe le handball Saint-Mandé, cher docteur, mais nous avons une association qui est dynamique, qui est vivante. J'y étais encore samedi soir, elle porte les couleurs de Saint-Mandé de façon brillante. Je ne pense pas qu'ils touchent des subventions du Conseil général de Paris. On demandera. Je sais que l'URSSAF a contrôlé les comptes de l'ASM récemment et qu'elle a reçu un satisfecit. Il n'y a eu aucun redressement sur les salariés de cette association, sur les charges sociales, salariales. Tous les ans, nous l'avons voté. Vous l'avez d'ailleurs voté depuis 1995, date à laquelle vous avez été élu sur ma première liste. Vous avez voté cet apport. Naturellement, le budget étant voté à la fin ou à la moitié du premier trimestre de l'année, il est évident que ces associations les plus importantes ont besoin de cet apport. Comme nous le faisons, lors du débat d'orientations budgétaires, nous aurons certainement à inscrire le football club et d'autres associations qui le demandent. Dans un autre registre, sur la crèche parentale, nous procéderons également de ce fait.

Voilà ce que je souhaitais donc dire en défense de cette excellente association. Je voudrais rendre hommage, si vous voulez bien, au Président de ce club, Philippe Vidal, qui sera très heureux d'apprendre, en écoutant la bande, le regard un peu particulier que vous avez émis sur cette association.

M. NECTOUX : Deux précisions. Monsieur Eroukmanoff, le handball a son siège social, comme le disait Monsieur le Maire, rue du Commandant Mouchotte depuis sa création. Il l'a toujours. Il est inscrit au niveau des compétitions départementales du Val-de-Marne pour tous les enfants et les adultes, sauf évidemment l'équipe première qui, elle, est en nationale. Elle est vraiment Saint-Mandéenne et Val-de-Marnaise.

Pour la deuxième précision, pour la Saint-Mandéenne, elle touche moins, c'est vrai. Mais il faut dire que la Saint-Mandéenne paye seulement – enfin, c'est toujours trop, évidemment – les créneaux piscine et plongée. Par contre, tous les autres créneaux de la Saint-Mandéenne, les 20 et quelques sports, sont complètement gratuits alors que d'autres petites associations payent leurs créneaux horaires.

M. le Maire : J'ai oublié de parler de Cécifoot. C'est une association qui a été créée en 1987, ici, à Saint-Mandé et que nous avons continué de suivre. Pourquoi ne demandent-ils que 1 000 euros ? Parce qu'ils sont subventionnés au niveau national et que c'est une fédération nationale. Ils touchent naturellement de l'argent au niveau national. Julien Zéléla, qui est un ami proche, n'a jamais demandé plus que ce soutien pour de petits frais concernant leur entraînement ici, le vendredi, toutes les semaines. Effectivement, l'ossature de l'équipe de France de jeux paralympiques, qui a gagné la médaille d'argent sur le football pour malvoyants et aveugles, est quasiment saint-mandéenne. C'est la raison pour laquelle nous les avons accueillis ici comme il se doit, parce que nous avons aussi un lien avec les personnes qui sont handicapées, nous y pensons. Cela a aussi permis de valoriser le lien entre Cécifoot, l'institut Val Mandé, tout le travail qui est fait dans notre commune, pour les personnes en situation de handicap. Si Monsieur Zéléla nous demande, dans sa demande de subvention, plus de 1 000 euros et s'il a besoin de plus, le conseil municipal débattrait pour lui en donner plus. Pour l'instant, il ne l'a jamais demandé.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 25 937 € au profit de l'association A.S.M. Handball.

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise

FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU,

1 contre : M. Jean EROUKHMANOFF.

7. Versement d'un acompte de subvention à la crèche parentale associative "Les petits castors"

M. MEDINA : Confrontée à des difficultés ponctuelles de trésorerie en début d'année, la crèche parentale associative Les Petits Castors a sollicité la Ville de Saint-Mandé afin d'étudier la possibilité de percevoir, en janvier 2014, soit avant le vote du budget primitif, un acompte de subvention d'un montant de 70 000 € (la subvention 2013 s'élevait à 112 300 €). Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Mme OSMONT : Nous souhaiterions attirer votre attention, Monsieur le Maire, si toutefois la situation n'a pas évolué depuis notre départ, sur le fait que le besoin de financement de la crèche Les Petits Castors est structurel et lié au nouveau statut des personnels. Il faudra donc en tenir compte dans le budget 2014. Nous vous rappelons que vous avez été informé de cette situation par les soins de Madame Pallière et de Monsieur Montagnon, avant leur départ, dans une note faisant état des subventions des associations de la ville. Merci.

M. le Maire : Madame Osmont, nous avons reçu le bureau, le Président. Les services ont été reçus. Nous avons pris acte de leur gestion et des besoins qu'ils ont. Naturellement, nous étudierons cela de près dans le cadre de la préparation du budget 2014.

M. le Maire : Ne prend pas part au vote : Monsieur Médina. Il est le trésorier de l'association.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 70 000 € au profit de la crèche associative « les Petits Castors ».

Ne Prend Pas Part au Vote : M. Marc MEDINA.

8. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association La Passerelle

Mme CELLARD : Durant l'absence d'un agent, l'association La Passerelle emploie et paie un salarié pour pallier son remplacement. Afin d'équilibrer cette charge auparavant assumée par la collectivité, la ville a attribué, dans sa séance du 25 juin 2013, une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 940 €.

Il s'avère, à la fin de cette année 2013, que le total des salaires versés par l'association s'élève à 7 440 €. Il convient donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour combler cette différence.

M. le Maire : Je vous rappelle que, là aussi, nous avons proposé à La Passerelle de regarder, avec son bureau, une subvention globale de façon à ce que ce soit plus serein pour leur gestion.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au profit de l'association La Passerelle.

9. Ouverture des crédits d'investissements 2014

M. MEDINA : Il est rappelé que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivants, dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2013.

Vous avez le tableau qui reprend le total des investissements 2013, hors restes à réaliser, et le quart de ces montants dans la colonne suivante, qui représente 1 229 505 euros. Les dépenses seront bien entendu inscrites au budget 2014. Cette délibération a fait également l'objet d'un débat en commission des finances, puisque c'est la première fois que nous présentons cette délibération, mais c'est un texte de loi qui en dispose. Pour faire face à des dépenses d'investissement non prévisibles et urgentes, il me semble tout à fait nécessaire de voter cette délibération.

Exercice			
Chapitre budgétaire		Total voté en 2013 hors Restes à réaliser	25% arrondi à l'euro inférieur
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250 824,40 €	62 706,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 199 000,00 €	299 750,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 488 950,86 €	372 237,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 979 248,00 €	494 812,00 €
Total		4 918 023,26 €	1 229 505,00 €

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, cette délibération, à mon sens, pose une question de respect de la démocratie et, même, de morale politique. Je prends acte du fait que je ne m'étais pas trompée. C'est bien la première fois que nous votons ce type de délibération. On ne l'avait donc pas fait à l'expiration de la précédente mandature. Vous nous demandez, Monsieur le Maire, aujourd'hui, au conseil municipal réuni, de vous permettre de disposer, au titre des dépenses d'investissement et pas de fonctionnement – c'est une nuance importante –, d'un quart de ce qui a été effectué sur 2013.

Autrement dit, alors même que nous sommes à 3 mois des échéances municipales, que le cas de figure dans lequel se présentent ces élections municipales à Saint-Mandé est quand même complexe de votre côté et que vous ne pouvez pas savoir quelle est la majorité qui sera issue des urnes en mars 2014, vous hypothéquez les marges de manœuvre de cette future majorité par ce vote. Je pense que là, il y a vraiment un problème.

C'est là où je dis qu'il y a un problème de morale politique, d'autant qu'on a posé la question. C'est vrai qu'on a eu un long débat en commission finances et j'en donne acte à Monsieur Médina. Si vous demandez cette autorisation pour la première fois, laissez-moi avoir la faiblesse de penser que vous avez des idées, des projets, parce que s'il y avait des urgences... On sait très bien qu'en cas d'urgence, il y a des procédures qui sont prévues. Si le toit de la mairie s'effondre, il y a des procédures pour réunir rapidement le conseil. Pourquoi avez-vous besoin de cette délibération ?

Je n'ai peut-être pas été assez claire, en commission, sur un plan juridique, puisque Monsieur Médina reprend l'argument. Je rappelle donc que le texte du code des collectivités territoriales emploie le verbe « pouvoir ». Quand un texte de loi dit « pouvoir », c'est une faculté qui est accordée à la collectivité de proposer ce type de délibération ou de ne pas la proposer, de l'adopter ou de ne pas l'adopter. En plus, il y a un autre argument qui est celui du quantum : les 25 %, c'est un maximum. On peut aller jusqu'à 25 % mais on peut aller à moins. Vraiment, je trouve le procédé tout à fait déloyal et vraiment peu respectueux de la vie démocratique de notre commune et de la vie démocratique française en général.

D'autre part, il y a le manque de transparence : pourquoi cette délibération ? On a posé la question. Je vois : immobilisations incorporelles, subventions d'équipement versées, immobilisations corporelles. Excusez-moi, ce n'est pas très concret. J'aurais vraiment du mal, à travers ce tableau, à avoir la moindre idée de ce que vous voulez faire de cette subvention.

M. ARLETTE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est en effet légalement correcte. Elle constitue une novation pour la ville. A 3 mois des élections, elle nous surprend. Vous nous demandez de signer un blanc-seing afin d'engager des investissements à hauteur de 1 229 505 euros et, ceci, dans aucun détail crédible ni aucune orientation. Cela aurait pu se concevoir si des budgets pluriannuels avaient été votés par le conseil. Ce n'est pas le cas. Nous rappelons que cet été, vous nous avez demandé de nous réunir en urgence, avec un préavis qui devait être de l'ordre de 48 heures, pour réparer des parquets. Cela a eu lieu et cela a très bien fonctionné. Oui, c'était pour utiliser une réserve parlementaire. Oui, le 10 juillet. Cela marche donc très bien. S'il y avait une urgence, vous pourriez l'utiliser de cette manière, nous répondrions. Nous sommes obligés de considérer que les réponses qui nous ont été faites en commission sont des réponses dilatoires. Nous voterons contre cette délibération.

M. EROUKHMANOFF : Merci. A mon tour, je voudrais vous dire que je suis scandalisé par ce type de vote. On va voter comme s'il s'agissait d'une année normale, habituelle. Cela fait 6 ans que vous êtes au pouvoir dans cette mandature, cela fait 19 ans que vous êtes ici, vous savez très bien où vous allez. Là, nous sommes en gestion des affaires courantes. En fait, nous sommes simplement obligés de poursuivre les travaux en cours ou éventuellement les actions en cours. Je ne vois pas pourquoi on va avoir des investissements nouveaux à prévoir. Je pense qu'il faut quand même avoir la droiture et l'honnêteté intellectuelle de prévoir cela pour la prochaine équipe. Je pense que ce serait beaucoup mieux pour la prochaine équipe d'avoir l'intégralité de ce qu'elle peut obtenir et qu'elle le gère comme elle l'entend, plutôt que de se dire : je commence déjà par prendre un quart des sommes pour pouvoir les dépenser comme je veux. Je pense qu'il faut respecter la démocratie, respecter les votes et savoir qu'actuellement, nous sommes en période électorale et qu'il s'agirait peut-être d'attendre que la prochaine équipe soit en place pour pouvoir faire la même chose.

M. le Maire : Merci. Il ne nous a pas échappé que nous étions en débat électoral. Ce que je souhaiterais dire, c'est que très naturellement, nous avons, grâce au nouveau Directeur du budget et des finances, une personne qui est extrêmement stricte sur le plan juridique et qui nous a demandé d'appliquer cet article L.1612-1 du code général des collectivités locales. Depuis 19 ans que je suis maire, nous n'avons jamais engagé des investissements pendant le premier trimestre de l'année qui allait suivre, sauf pour des petits investissements, s'il y avait un problème dans le cadre d'un ordinateur qui tombe en panne, un problème dans une crèche ou dans une école, où nous faisons ces investissements. On nous demande d'être le plus clair dans le contrôle de gestion et dans l'amélioration de notre gestion. Nous n'avons pas du tout utilisé cette procédure, à notre tort. Il nous faut donc, là, maintenant, le faire de la façon la plus précise et la plus légale possible. On s'améliore, vous nous critiquez ; on ne s'améliore pas, vous nous critiquez. C'est difficile.

Je pense qu'il nous faut aujourd'hui voter cette délibération. Très naturellement, nous n'aurons pas 1 200 000 euros à dépenser. J'espère que l'on dépensera le moins possible puisque nous allons avoir le débat d'orientations budgétaires le 20 janvier et nous aurons le vote du budget le 13 février, avec le contrôle de légalité et le débat électoral, cela fait que nous n'engagerons naturellement pas 1 200 000 euros. C'est simplement une procédure juridique que nous mettons à plat. Vous en dites ce que vous souhaitez en dire. Je comprends tout à fait que c'est le débat électoral. C'est aussi une hypocrisie intellectuelle que d'aller chercher le contraire.

M. MEDINA : Juste une ou deux remarques. En commission des finances, j'ai pris l'exemple de périodes de gel conduisant à des détériorations importantes de chaussées et qui pouvaient justifier des travaux, relativement coûteux d'ailleurs. Nous serons en janvier-février. Cela peut très bien se produire.

Un deuxième point concernant la remarque de Madame Touati, effectivement, on dit : « jusqu'à l'adoption du budget (...), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe, (...) engager, liquider et mandater ». Ce n'est pas l'article lui-même qui est une faculté. L'article donne la possibilité, à l'exécutif, d'engager des dépenses, ce qui est un peu différent.

Mme TOUATI : Mais tout à fait. Je suis tout à fait votre analyse. C'est un texte qui donne une faculté mais pas une obligation. Je serais très intéressée que le Directeur des affaires juridiques de la ville m'explique en quoi le fait de ne pas adopter cette délibération, ce que nous n'avons pas fait les années précédentes, peut constituer une faute dans les comptes de la commune. Quand on dit faute, on dit possibilité de sanction, possibilité de rectification *via* le préfet. Là, j'attends qu'on me donne une réponse, peut-être pas à

ce conseil municipal – vous ne l’avez peut-être pas sous la main –, qu’on me donne de la jurisprudence du Conseil d’Etat approuvant la sanction de communes qui n’auraient pas fait usage de ce texte. Je vous dis et vous répète que c’est une faculté, avec un plafond maximum, ce n’est pas une obligation. La commune qui n’use pas de cette faculté ne commet aucune faute et n’a pas de souci, ce qui n’est pas le cas quand on n’inscrit pas en provision des créances douteuses.

M. MEDINA : Je pense que le vote est une obligation et qu’ensuite, l’engagement des dépenses d’investissement est une faculté. C’est ce que dit le texte.

Mme TOUATI : Non. Monsieur Médina, nous pouvons en reparler en dehors de ce conseil. Je suis sûre de ce que je dis, comme pour l’organisation des commissions municipales.

M. le Maire : Très bien. Nous aurons cette étude par le Directeur. Nous regarderons, chère Madame Touati. De toute façon, il faudrait démarcher pour engager une telle somme et, compte tenu des délais de parution, d’étude, etc., on voit bien que nous n’utiliserons pas cette somme. C’est une évidence totale. Simplement, je souhaite pouvoir avoir, légalement et dans le cadre de la loi – je fais un peu un pléonasme –, la capacité... On nous a dit qu’on n’était pas bon, on s’améliore.

Le Conseil Municipal autorise l’ouverture des crédits d’investissement 2014 dans la limite réglementaire du quart des crédits ouvert au budget 2013 soit 1 229 505 €.

22 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

11 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

10. Garantie d’emprunt accordée à la société HLM SOFILOGIS – Opération 55-57 rue du Commandant Mouchotte à Saint-Mandé

Mme CARRESE : La société HLM SOFILOGIS a débuté un programme d’acquisition en V.E.F.A. de 11 logements en usufruit temporaire sur 25 ans sis au 55-57, rue du Commandant Mouchotte à Saint-Mandé. Pour soutenir ce projet, le conseil municipal s’est prononcé le 30 janvier 2013 pour l’octroi d’une surcharge foncière d’un montant de 100 000 €.

Le plan de financement présenté par la société SOFILOGIS comporte deux emprunts pour un montant total de 1 362 493 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Coopératif que le bailleur a demandé à la ville de Saint-Mandé de garantir à hauteur de 100 %.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt 1

Offre C.D.C.	
Caractéristiques des prêts	PLUS
Montant du prêt	542 763,00 €
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	24 mois
Taux du préfinancement	Livret A + 0,6%
Phase d’amortissement	
Durée	22 ans

Indice de référence	Livret A (*)
Marge fixe sur index	0,60%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6%
Périodicité des échéances	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Modalité de révision	DL (**)
Taux annuel de progressivité des échéances (1)	0,50%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%
Commission d'intervention	Exonéré

* A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de l'offre est de 1,25%

** Double révisabilité limitée

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

Prêt 2

Offre Crédit coopératif	
Caractéristiques des prêts	PLS
Montant du prêt	819 730,00 €
Durée	23 ans
Indice de référence	Livret A (*)
Marge fixe sur index	1,11%
Taux d'intérêt	Livret A + 1,11%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Échéances constantes
Frais de dossier	1 500 €
Commission d'instruction	0,03% du montant du prêt

* A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de l'offre est de 1,25%

M. MAHEROU : A la première réunion qu'on avait eue à l'école Tillion, au départ de cette opération de l'ancien centre EDF, on était parti sur 34 logements sociaux. Ensuite, on est descendu, redescendu. On est passé à 13. Depuis janvier 2013, on est passé à 11. Là, je trouve que vous loupez encore quelque chose au niveau des logements sociaux. Ce qui me gêne encore plus, c'est que ces 11 logements sont « en usufruit temporaire sur 25 ans ». Il faut savoir que dans 25 ans, ces logements ne seront plus sociaux. Ils seront remis au propriétaire et il en fera ce qu'il voudra, il les vendra, ceci, cela. C'est dommage. Il faut savoir que dans 25 ans, il n'y aura plus de logement social sur ce terrain. Merci.

M. CLERC RENAUD : On peut souligner la présentation claire de ces emprunts pour les logements sociaux. Nous formulons le vœu que cette démarche soit appliquée aux emprunts négociés par la ville dans le futur. Cela évitera le drame de l'emprunt toxique de 2007.

M. le Maire : Monsieur Maherou, concernant les logements sociaux, effectivement, au début, il avait été envisagé une trentaine de logements. Nous en sommes à 11. Pourquoi ? Parce que c'est la caisse de retraite des militaires de la Défense Nationale qui finance l'ensemble de cette résidence HLM. Au lieu de faire des petits studios ou des deux pièces, comme cela avait été prévu au départ, ce sont plutôt de grands appartements. Il y a même des F6 et des F7, qui prennent donc beaucoup de surface. Chez les militaires, il y a des personnes qui ont une grande famille. Compte tenu de l'importance du monde de la Défense

Nationale sur le territoire, à la fois à Saint-Mandé avec l'hôpital militaire d'instruction des armées Bégin et le Fort Neuf, la Défense Nationale a souhaité plutôt avoir de grands appartements. C'est la première réponse.

La deuxième réponse est que nous sommes, à Saint-Mandé, la plus petite ville d'Ile-de-France en surface géographique et la deuxième ville la plus dense, c'est-à-dire un coût de foncier extrêmement lourd. Cela se répercute très naturellement sur l'ensemble des opérations. Vous avez vu, nous avons inauguré la rénovation des logements du 85 de Gaulle. Aucun bailleur social n'a voulu s'y avancer, sauf dans le cadre d'une opération de démembrement, c'est-à-dire avec un usufruit de propriété. C'est ce qui va se passer aussi, sauf que ce seront toujours des logements sociaux puisque c'est la Défense Nationale qui sera la propriétaire. La gestion est faite par la société SOFILOGIS, qui est la société de gestion de la RATP. Ensuite, ils seront transmis au Fonds de Prévoyance des Armées du Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer la convention afférente à passer entre la société HLM SOFILOGIS et la ville de Saint-Mandé pour l'opération immobilière sis 55-57 rue du Commandant Mouchotte.

Ne Prend Pas Part au Vote : M. Marc MEDINA.

11. Garantie d'emprunt accordée à la Maison de Retraite Intercommunale (MRI) – 57 rue du Commandant Mouchotte à Saint-Mandé

M. le Maire : Maintenant, c'est Alain Assouline, conseiller municipal délégué, que je félicite pour sa nomination au titre de vice-président délégué du centre communal d'action sociale et qui va s'occuper de la solidarité entre les générations le temps de la fin de cette mandature.

M. ASSOULINE : La Maison de Retraite Intercommunale (« La M.R.I ».) a débuté un programme pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 68 places, au 55-57 rue du commandant Mouchotte à Saint Mandé. Pour soutenir ce projet, le conseil municipal s'est prononcé le 30 janvier 2013 pour l'octroi d'une surcharge foncière d'un montant de 900 000 euros.

Le plan de financement présenté par la MRI comporte deux emprunts pour un montant total de 10 000 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, que le bailleur a demandé à la Ville de Saint-Mandé de garantir à hauteur de 100 %. Vous avez les caractéristiques des prêts sur deux tableaux.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt 1	
Offre C.D.C.	
Caractéristiques des prêts	PLS
Montant du prêt	6 500 000,00 €
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois
Taux du préfinancement	Livret A + 1,11 %
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Indice de référence	Livret A (*)
Marge fixe sur index	1,11%
Taux d'intérêt	Livret A + 1,11 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire avec échéance déduite (amortissement constant du capital)
Modalité de révision	SL (**)
Taux annuel de progressivité des échéances	0,50%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%
Commission d'intervention	Exonéré
* A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de l'offre est de 1,25%	
** Simple révisabilité	
Prêt 2	
Offre C.D.C.	
Caractéristiques des prêts	PHARE complémentaire
Montant du prêt	3 500 000,00 €
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois
Taux du préfinancement	Livret A + 0,60 %
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Indice de référence	Livret A (*)
Marge fixe sur index	1,11%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,60 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire avec échéance déduite (amortissement constant du capital)
Commission d'instruction	0,03% du montant du prêt
* A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de l'offre est de 1,25%	

M. MAHEROU : Je regrette un petit peu que la note de synthèse soit vraiment... Il n'y a rien. Le point 11 : garantie d'emprunt accordée à la maison de retraite intercommunale, MRI, 57 rue du Commandant Mouchotte ; ensuite, il y a les emprunts, tout ça, ok. Mais je viens d'apprendre par Monsieur Assouline le nombre de chambres. Il n'y a rien du tout. Est-ce que cela a été oublié ? Il n'y a pas eu copié-collé ? Je ne sais pas. Je vais donc vous demander si vous pouvez me fournir ce qu'a lu Monsieur Assouline. Merci.

M. le Maire : Je pense que c'est dans vos documents, que vous avez sur votre écran. Non ?

M. MAHEROU : Non, la note de synthèse. Une note de synthèse, c'est une note de synthèse, on doit expliquer. Il n'y a rien.

M. le Maire : Tout est en annexe, me dit-on. C'est en annexe, il faut cliquer sur « annexe ».

M. MAHEROU : Moi, j'ai le papier, vous le savez bien.

M. le Maire : Venez les chercher demain matin, on vous les offrira. Donc la maison de retraite, 68 lits.

M. MAHEROU : Je ne comprends donc pas pourquoi ce n'est pas mis dans la note de synthèse.

M. le Maire : Parce que c'est dans l'annexe et que nous avons maintenant dématérialisé au maximum nos liens. Naturellement, cela apparaît sur les écrans et moins en papier. Cette maison de retraite, je le rappelle, c'est 68 lits, dont quelques chambres pour personnes adultes handicapées. Je crois que c'est un beau projet pour la ville, en liaison avec notre syndicat intercommunal de Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, qui a récemment rénové la maison de retraite Hector Malot et celle de La Dame Blanche, amplifiant ainsi notre dispositif d'accueil pour les personnes âgées qui souhaitent rester dans notre commune.

M. CLERC RENAUD : Simplement pour dire que compte tenu des montants en cause, 10 millions d'euros au total, nous espérons que les opérateurs sont solides. Pouvez-vous nous rappeler qui sont les opérateurs ?

M. le Maire : Pour les opérateurs, il y a la société Philia, qui est une société d'aménagement à vocations multiples, qui peut en particulier intervenir sur le domaine de société à vocation sociale, HLM. Et c'est la maison de retraite, qui est le syndicat, que nous avons créé il y a 60 ou 70 ans, peut-être même plus, qui est soutenu par le Conseil général du Val-de-Marne et qui participe à l'élaboration sur le plan départemental des personnes âgées, en particulier les maisons de retraite de Fontenay-sous-Bois, de Montreuil, le service de soins infirmiers à domicile, une participation de la fondation Favier, une participation au groupement d'intérêt d'achats des comestibles et la cuisine centrale, un groupement d'achats pour la pharmacie aussi. Ils ont donc les reins assez solides pour s'engager là-dessus. Ce sont des sociétés et des groupements qui ont déjà réalisé et qui continuent de réaliser un certain nombre de prestations de ce type. Mais je pourrai vous donner, Monsieur Clerc Renaud, plus de détails sur la société Philia, si vous le voulez. On va leur demander exactement leur carte de visite, d'une façon plus approfondie, que je n'ai pas là.

M. CLERC RENAUD : Nous sommes preneurs. Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer la convention afférente à passer entre la Maison de Retraite Intercommunale (M.R.I.) pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 68 places sis 57 rue du Commandant Mouchotte.

12. Examen des rapports annuels d'activités 2012 des délégués de services publics

Mme BRONSZTAJN : Par délibération du 25 mars 2008, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a procédé à la désignation de ses membres et a adopté le règlement intérieur y afférent.

La Collectivité locale délégante est le premier organe naturel de contrôle de la délégation de service public et la production du rapport par le délégué permet à la commission d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ce rapport « doit être transmis avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante » et doit comprendre notamment les comptes retraçant la totalité des

opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

De plus, le deuxième alinéa de l'article L1411-3 impose à l'assemblée délibérante de prendre acte de ce rapport lors « de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante ».

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux et de la réunion conjointe des commissions municipales développement économique, commerce, emploi, marchés aux comestibles, modernisation de l'administration, ressources humaines et finances, qui s'est tenue le 10 décembre 2013, de prendre acte de la présentation faite des rapports d'activité annuelle 2012 des délégataires de services publics suivants : Q-PARK pour le stationnement sur voirie et les parkings, DADOUN pour les marchés aux comestibles.

M. MAHEROU : En commission, j'avais soulevé le problème pour Q-PARK. Ils ont refait les peintures, etc. C'est bien. Mais il y a toujours le problème de l'ascenseur. J'en avais donc parlé avec le directeur des Services techniques. Si vous pouviez revoir ? Cet ascenseur est vraiment pénible. Souvent, les gens s'en plaignent. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Maherou, de souligner les difficultés de cet ascenseur. Cela a été transmis, me dit le Directeur général des services. Nous allons bientôt les recevoir. Nous remettrons donc à plat ce souci, ô combien légitime.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite des rapports d'activités annuels 2012 des délégataires de services publics suivants :

- Q-PARK (Stationnement sur voirie et parkings)
- DADOUN (Marchés aux comestibles).

13. Rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Mme CROCHETON : L'article L 2224-5 du code des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de la loi du 2 février 1998 relative au renforcement de la protection de l'environnement, fait obligation aux collectivités de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets précise les différentes informations devant figurer dans le rapport. Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service, disposition inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi « Barnier ».

Les nouveaux rapports d'activité et une documentation complète concernant l'année 2012 sont disponibles à la consultation du public, à la Direction des services techniques. Le rapport ci-joint a uniquement pour objet de présenter de façon résumée les principales informations à jour concernant l'élimination des déchets au niveau de notre commune.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

14. Rapport annuel 2012 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. MEDINA : Les lois n°95-101 du 2 février 1995 et n°95-127 du 8 février 1995 ainsi que le décret n°95-635 du 6 mai 1995 font l'obligation aux communes, par souci de transparence et d'information, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les nouveaux rapports d'activités et une documentation complète concernant l'année 2012 sont disponibles à la consultation du public à la Direction des Services Techniques. La note jointe a uniquement pour objet de présenter de façon résumée les principales informations à jour concernant l'eau potable et l'assainissement au niveau de notre commune.

Il vous est demandé de bien prendre acte de la note liminaire jointe ainsi que des rapports présentés.

L'ensemble des documents est consultable à la Direction des services techniques.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

15. Examen des rapports annuels d'activité 2012 des syndicats

M. POLITO : L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales précise que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement (...) ». Il fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Vous pouvez les télécharger grâce aux liens ci-dessous :

- SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) <http://www.sigeif.fr/index.php?menu=106>
- SYCTOM (Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures) <http://www.syctom-paris.fr/pdf/rapport2012/RASyctom2012.pdf>
- SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) <https://asp.zone-secure.net/v2/index.jsp?id=3631/5729/35693&lng=fr>
- SIPPEREC (Syndicat de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Communications) http://www.sipperec.fr/fileadmin/templates/pdf/rapport_activite/2012-RA_SIPPEREC.pdf

Mme ARTHUR : C'est un dont acte mais je voulais quand même faire quelques observations, notamment sur le rapport du SYCTOM, notamment en ce qui concerne la prévention des déchets. Vous savez très bien que c'est un sujet qui m'est cher, auquel je suis vraiment très attentive. Dans le rapport, il y a un long développement sur la réduction, la prévention, mais en termes d'investissement financier, quand on lit les tableaux, on s'aperçoit que le traitement des ordures ménagères, l'incinération notamment, est de très très très loin supérieur aux dépenses engagées pour la prévention et la réduction des déchets. C'est vrai que les comportements ont changé. C'est vrai qu'on observe une baisse de la production des déchets par personne sur ces dernières années, mais il faut aussi que la prévention ne repose pas uniquement sur les individus, mais aussi sur les entreprises, sur la collectivité. Je le dis toujours. Et la réduction des déchets à la source, notamment les emballages, est le cœur du problème, à mon avis. On sait très bien que quand on veut acheter une gomme, un stylo, notamment en grande surface, on est obligé d'acheter l'emballage avec. On n'a pas le choix de ne pas l'acheter. On est un peu captif aussi de la profusion des emballages. Je parle là à Madame Crocheton, qui représente la ville au SYCTOM, ce serait bien que le SYCTOM fasse aussi une action plus soutenue vis-à-vis des entreprises et des grandes surfaces. Je pense que cela doit aussi être relayé au niveau politique, bien évidemment. Il y a des réglementations qui sont votées par le législateur. C'est important d'agir là-dessus.

Je voulais aussi souligner l'action de la population et des riverains. C'est vrai que le SYCTOM voit les choses vraiment très en grand, faisait une usine d'incinération dont on a réduit la capacité sous la pression des riverains. Elle était vraiment surdimensionnée. Notamment, la grande usine de tri mécano-biologique et méthanisation de Romainville a quand même été stoppée justement parce qu'elle ne respectait pas les réglementations. Cela va donc bien dans le sens qu'il faut prévenir, réduire les déchets à la source, plutôt que de continuer sur la pente du tout traitement et du tout incinération, même si il y a effectivement maintenant des actions qui se développent. Mais c'est sous la pression de la société civile et pas forcément des décideurs politiques.

Voilà, c'est une observation.

M. le Maire : Merci, Madame Arthur. Avant de passer la parole à Madame Crocheton, je pense que nous sommes engagés depuis quelques années sur un travail de fond qui consiste à avoir un plan de prévention des déchets, le tri sélectif, etc. C'est un travail que nous avons engagé à Saint-Mandé. Il n'est naturellement pas encore arrivé totalement à maturité. Il faut convaincre et revenir sans cesse sur le chantier. On en a parlé souvent autour de cette table, on a plutôt tendance à oublier de faire son tri ou de s'engager dans les démarches que nous avons proposées. Il y a aussi de la pédagogie, que nous faisons, avec l'ensemble de notre jeunesse. Tout cela, nous allons le continuer pour qu'il y ait l'efficacité que vous souhaitez.

Mme CROCHETON : Juste pour rappeler que le SYCTOM participe à des groupes de travail avec la grande distribution pour essayer de trouver des solutions en amont des achats pour les particuliers. Il me semble que je l'avais déjà dit l'année dernière.

En ce qui concerne l'incinération, j'ai les chiffres, je vous les ai donnés dans mon rapport. Entre 2008 et 2013, la diminution des tonnages OM – Ordures Ménagères –, collecte sélective et vert, a baissé de 8,7 %. C'est donc au-delà des 7 % du Grenelle de l'environnement. Les déchets baissent, les tonnages baissent, mais ils sont toujours là. Il est quand même préférable d'incinérer des déchets plutôt que de les enfouir, ce qui est beaucoup plus polluant. L'incinération permet de produire de la vapeur, de l'électricité. Effectivement, les dimensionnements de la future usine d'Ivry ou du futur tri mécano-biologique de Romainville ont été revus à la baisse. Pour Ivry, le marché va bientôt être attribué. Pour Romainville, cela le sera l'année prochaine. Mais les déchets sont là et il faut les traiter. On ne peut pas dire : on va envoyer les déchets en province parce qu'on n'en veut pas en région parisienne.

M. le Maire : Il ne faut pas oublier qu'on en envoie aussi dans d'autres pays. Il y a donc tout un travail de fond et nous nous sommes engagés. On ne peut que s'en réjouir et, surtout, faire en sorte de continuer. C'est donc aussi un dont acte.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite des rapports d'activités annuels 2012 des Syndicats SIGEIF, SYCTOM, SEDIF et SIPPAREC.

16. Approbation du programme d'actions du programme local de prévention des déchets pour l'année 2014

Mme CROCHETON : La deuxième année du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) arrive à son terme.

L'année 2013 a été l'occasion de mettre en œuvre différentes actions destinées à atteindre l'objectif de réduire de 7 % la quantité de déchets ménagers et assimilés en 5 ans (échéance prévue en 2016).

Nous avons notamment lancé la première phase de l'opération compostage, avec une quarantaine de composteurs et lombricomposteurs distribués, nous avons initié une réflexion sur le gaspillage alimentaire, nous avons également équipé les services de dispositifs de tri du papier.

Au titre de l'année 2014, il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes.

- Au titre des actions éco-exemplaires de la collectivité : nous souhaitons continuer le travail de réduction de la consommation du papier par les services municipaux, en mettant en place un travail de réflexion interne dans le but d'élaborer une charte de « l'éco-agent ».

- Au titre des actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse) : l'action stop-pub initialement prévue en 2013 est reportée en 2014.

L'opération compostage, en partenariat avec le SYCTOM, sera poursuivie en 2014, nous allons notamment élargir le public en équipant certaines écoles de la ville.

Le travail sur le gaspillage alimentaire va continuer en 2014. Nous allons poursuivre le travail dans les cantines scolaires grâce notamment aux outils proposés par la Sogeres dans le nouveau marché de restauration (tables de tri) et au travail de sensibilisation effectué avec les centres de loisirs de la Ville (animations pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets). Une action destinée au grand public est également prévue, prenant la forme d'un concours de cuisine « zéro déchet ».

- Au titre des actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...) : la réalisation d'une carte interactive de la Ville identifiant les points de réparation et de réemploi, initialement prévue en 2013 est reportée en 2014, afin d'établir un recensement le plus exhaustif possible.

- Enfin, au titre des actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative, des collecteurs de piles vont être installés dans les écoles. Le travail sur cette opération a débuté cette année, la mise en œuvre est prévue pour 2014.

Comme chaque année, des animations seront organisées pendant les Semaines du Développement Durable (du 1^{er} au 7 avril 2014) et de Réduction des Déchets (fin novembre 2014).

Mme ARTHUR : Excusez-moi, je reviens encore sur le programme local. Je n'ai pas pu assister à la commission urbanisme. Je participe, en tant qu'élue, au groupe de travail. Je suis donc particulièrement intéressée par la problématique. Je voudrais savoir ce qu'on a fait en 2013 et ce qu'on va faire en 2014, notamment sur le travail sur le gaspillage alimentaires dans les cantines scolaires. C'est une grosse source de production de déchets. A part sensibiliser et faire des interventions pédagogiques, est-ce qu'il y a quelque chose ? Je ne vais pas dire de plus coercitif, mais quelque chose de plus mobilisateur encore ?

Mme CROCHETON : Effectivement, on en a parlé au comité de pilotage du 28 novembre. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y avait justement les responsables administratifs concernés. Pendant une semaine, ils ont pesé la nourriture qui était jetée par les enfants. C'était intéressant. Justement, il va y avoir une autre campagne, pour montrer aux enfants le poids de ce qu'ils jettent. En plus, avec le nouveau marché, avec la Sogeres, il a été mis en place des tables de tri pour montrer quels types de déchets on jette. Il y a des déchets qu'on est obligé de jeter mais il y en a d'autres qu'on n'est pas obligé de jeter. C'est un gros travail de fond. De toute façon, l'année prochaine sera justement l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les enfants sont moteurs dans cette sensibilisation. La Sogeres est en recherche d'un partenaire pour collecter les bio-déchets qui seront recyclables en compostage.

Mme ARTHUR : Je voulais juste compléter. Je parle des cantines. Il y a une certaine quantité de nourriture non consommée et qui n'est pas forcément impropre à la consommation, qui pourrait être resservie à des associations caritatives. Ce serait bien qu'on continue à creuser cela, avec les pouvoirs publics et les associations, en tenant compte de la réglementation et des règlements d'hygiène. J'ai bien conscience de cela.

M. le Maire : Madame Arthur, vous avez raison. C'est le problème de la liaison froide. Il faut qu'il y ait des politiques peut-être en convention avec des associations caritatives locales de proximité, qui pourraient se doter des mêmes moyens techniques, de façon à ce que nous puissions transférer les repas non consommés plutôt que de les jeter, etc. Il y a certainement des choses à faire mais il faut que l'évolution législative se fasse. Vous savez qu'aujourd'hui, c'est interdit. Il y a aussi une autre expérience qui sera faite au sein des écoles de Saint-Mandé. C'est sur le pain. L'année prochaine, dans le cadre de cette action qui n'est pas marquée là mais que nous avons souhaitée et que nous allons engager, il sera nommé, dans chaque classe ou dans chaque entité qui vient déjeuner, un responsable qui relèvera le pain qui n'a pas été consommé à la fin repas. Il sera mis dans une espèce de baguette plastifiée, de façon à reconstituer visuellement le nombre de baguettes qui n'ont pas été consommées. En faisant de la pédagogie avec les personnels des restaurants scolaires et de l'Education nationale, nous essaierons de faire en sorte que nos enfants prennent conscience du gâchis qui est fait et de le réduire au fur et à mesure, avec des objectifs qui seront quantifiés et récompensés. Vous voyez, il y a des petites choses qu'on essaie de trouver, le plus ludique possible, pour les amener à être attentifs à minimiser ces déchets.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets pour l'année 2014 et a autorisé M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

17. Approbation de la convention de mise à disposition de services du SIPPAREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité

M DESVAUX : La loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité prévoit que la part des coûts de branchement et d'extension qui ne sont pas couverts par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) peut faire l'objet d'une contribution versée à la personne ayant assuré la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Cette contribution se décompose en deux parts distinctes, l'une relative aux travaux de branchement, l'autre relative aux travaux d'extension.

Par ailleurs, les collectivités en charge de l'urbanisme se sont vues attribuer par le législateur un rôle prépondérant dans la facturation des opérations de raccordement puisque, désormais, ce sont elles qui sont en principe débitrices de la part de la contribution relative aux travaux d'extension, en vertu de l'article 18 de la loi du 10 février 2000 précitée.

Le versement de la contribution relative aux travaux d'extension pour les besoins d'une opération de raccordement est subordonné à l'instruction et l'acceptation, par la collectivité débitrice en charge de l'urbanisme, de la proposition technique et financière que la société ERDF lui soumet pour chaque opération de raccordement.

Cette étude requiert une bonne connaissance du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'une solide expertise technique.

C'est dans ce contexte que le SIPPAREC, en sa qualité d'autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité, propose aux communes de les assister dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation des Propositions Techniques et Financières que la société ERDF leur soumet. Cette assistance représente un coût de 5 000 euros par an correspondant au traitement de 40 dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Cette expertise proposée par le SIPPAREC à la Ville de Saint-Mandé est indispensable compte tenu de l'importance de certains projets de construction et d'aménagement sur la commune, notamment sur l'ex-site EDF, rue du commandant Mouchotte. En effet, les devis d'extension du réseau émis par ERDF nécessitent d'être analysés compte tenu de l'importance de leur montant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de services du SIPPAREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et a autorisé M. le Maire à la signer.

18. Adhésion au groupement de commandes du SIPPAREC pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique

M. WEIL : Le besoin croissant de visualisation des projets d'urbanisme, de logement ou de services à la population fait des Systèmes d'Information Géographique (SIG) des outils incontournables de l'action territoriale.

A Saint-Mandé, depuis près de 3 ans, le bureau d'études au sein des services techniques a élaboré plus d'une soixantaine de cartes liées à l'espace public et aux bâtiments communaux. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment diffuser, faire vivre et actualiser ces données au service de tous.

Stimulée par les technologies de l'internet mais aussi par la directive INSPIRE qui oblige les collectivités à mettre à disposition des données géographiques en 2014-2015, cette transformation des usages s'accompagne d'une complexité des systèmes à mettre en œuvre, d'un développement des compétences et de coûts récurrents d'évolution, d'acquisition de données, d'exploitation et de maintenance des outils.

La mutualisation des moyens et des compétences devient donc un enjeu majeur pour permettre le développement de nouveaux services à des coûts maîtrisés.

Fort de son expérience en matière de groupements de commandes, en développement de SIG pour ses propres réseaux et de ses compétences, le SIPPAREC a décidé de mettre en place un groupement de commandes de services, outils et données en matière de systèmes d'information géographique, en application de l'article 8 du code des marchés publics, dont il est coordonnateur.

Ce groupement de commandes est ouvert aux collectivités territoriales, établissements publics locaux et établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France, indépendamment de leur adhésion au syndicat.

Le montant de la cotisation annuelle est de 0,16 €/habitant et plafonné à 9 800 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, vu l'avis favorable de la commission municipale espaces urbains, travaux, développement durable, administration générale qui s'est tenue le 4 décembre 2013 et de la réunion conjointe des commissions municipales développement économique, modernisation de l'administration et finances qui s'est tenue le 10 décembre 2013, d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour les services des fournitures en matière de systèmes d'information géographique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

M. MONTAGNON : J'ai simplement une explication de vote, Monsieur le Maire. Nous voterons cette délibération parce qu'il y a un mot qui nous a fait très plaisir dans celle-ci, c'est le mot « mutualisation ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique et a autorisé M. le Maire à signer tous les documents afférents.

19. Sollicitation d'une subvention auprès de l'agence « Eau Seine Normandie » pour des travaux pluriannuels d'assainissement sur le réseau de la commune

Mme SEVESTRE : Pour faire suite au rapport du schéma directeur d'assainissement établi en 2008 par la société BCEOM ainsi que les inspections télévisées de l'entreprise EAV, il s'avère que notre réseau d'assainissement présente plusieurs défauts qu'il conviendrait de corriger.

Un premier dossier de subvention a été déposé en 2009 et a permis pour les années 2010-2011-2012 de procéder aux premiers travaux de réhabilitation des réseaux.

Un deuxième dossier de subvention a été déposé en 2012 et a permis pour l'année 2013 de procéder à la continuité des travaux de réhabilitation des réseaux.

Afin d'assurer la pérennité des ouvrages, il est envisagé de poursuivre la réhabilitation des réseaux d'assainissement suivants pour l'année 2014, pour un coût total d'environ 540 521,27 euros, à savoir :

- rue Poirier, réhabilitation partielle de la conduite sur 206 ml
- rue du Parc, réhabilitation partielle de la conduite sur 87 ml
- rue Abbé Pouchard/Guynemer, réhabilitation partielle de la conduite sur 188 ml
- rue Sacrot, réhabilitation partielle de la conduite sur 211 ml
- rue Jeanne d'Arc, réhabilitation partielle de la conduite sur 554 ml

L'Agence de l'Eau Seine Normandie attribuant des subventions dans le cas où les réseaux d'assainissement sont repris et prévus dans un schéma directeur, nous allons donc solliciter cet organisme pour nos travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal.

M. le Maire : Merci, madame le conseiller. C'est donc la suite de nos travaux concernant le réseau d'égouts de la ville de Saint-Mandé. Vous savez que nous avons fait une importante étude avec le Conseil général du Val-de-Marne, la Direction de l'assainissement. Nous sommes maintenant lancés depuis pratiquement

2009, surtout 2010, dans de très gros travaux dans l'ensemble de notre commune. Il faut effectivement penser aux sous-sols. Y a-t-il des questions ? Monsieur Ains, je vous en prie.

M. AINS : Monsieur le Maire, c'était une petite remarque, en fait. Je crois qu'on avait déjà abordé le sujet concernant les subventions. Etait évoqué le souhait de voir mettre à jour un tableau qui indique les subventions qui sont sollicitées, les subventions obtenues, le moment et le montant. Du coup, cela me fait un peu penser à ça parce que je vois qu'on sollicite une subvention. Ce qui serait intéressant, c'est de savoir, sur les précédentes opérations, quelle était la part de cette subvention, juste pour mémoire. De manière un peu plus générale, sur les demandes de subvention, il serait effectivement intéressant d'avoir ce retour. Systématiquement, on vote et on n'a pas l'information sur l'attribution, sur le montant, en fonction des opérations.

M. le Maire : Nous avons le retour, Monsieur Ains, puisque c'est naturellement inscrit dans le budget d'assainissement que nous votons chaque année. Mais vous avez raison de vouloir avoir le détail. Je vais vous le donner. Tableau de subvention de l'assainissement 2008-2013 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Total Investissement	3 071 €	44 665 €	660 085 €	553 133 €	441 336 €	945 259 €	
reste à percevoir programme 2010 à 2012						34 830 €	
à percevoir programme travaux 2013						165 726 €	
Total Subventions	€	80 695 €	€	143 104 €	113 163 €	257 759 €	
soit 23 % des dépenses d'investissement couvertes par des recettes						TOTAL RECETTES 2008 - 2013 :	594 721 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux pluriannuels d'assainissement sur le réseau de la commune et a autorisé M. le Maire à signer les différents documents et à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

20. Approbation de la convention pluriannuelle de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT

Mme CELLARD : Dans le cadre de la politique de formation mise en œuvre à Saint-Mandé, il est prévu d'organiser avec le CNFPT des actions de formation « en intra ». Il s'agit d'actions collectives organisées par Saint-Mandé, dans ses locaux et au bénéfice de ses agents.

Elles concernent des projets particuliers (actions hors programme du CNFPT nécessitant un travail de création, actions de remise à niveau préalables aux tests d'accès aux préparations aux concours, formation bureautique, formation en hygiène et sécurité) pour des groupes réunissant au moins 15 stagiaires.

La direction pédagogique, en particulier le choix du formateur, est assurée par le CNFPT. L'objet de la convention est de définir et de préciser les modalités de participation financière de la ville à ces actions « en intra ».

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une période de trois ans.

C'est pourquoi je vous demande, vu l'avis favorable de la réunion conjointe des commissions municipales développement économique, commerce, emploi et marchés aux comestibles, modernisation de l'administration et ressources humaines et finances, qui s'est tenue le 10 décembre 2013, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de participation financière de la ville au profit du CNFPT.

M. MONTAGNON : Ce n'est pas une question mais un commentaire, Monsieur le Maire. Nous avons souligné l'intérêt d'organiser ces formations en intra. C'est peut-être plus facile à organiser et aussi plus économique et plus efficace. Nous voterons donc cette délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de participation financière de la ville au profit du CNFPT pour l'organisation des formations au profit des agents communaux.

21. Modification du tableau des emplois de la ville

M. DARNAULT : Il vous est proposé d'approuver différentes modifications du tableau des emplois de la ville, qui correspondent aux nominations suite aux avancements de grade intervenus durant le dernier trimestre de l'année, tel que détaillé ci-dessous :

Filière administrative

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	46	-3	43
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	14	+3	17

Filière technique

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Ingénieur	5	- 1	4
Ingénieur principal	1	+ 1	2

Filière médico-sociale

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Atsem 1 ^{ère} classe	41	-5	36
Atsem principal de 2 ^{ème} classe	2	+5	7
Educateur de jeunes enfants	13	-2	11
Educateur principal de jeunes enfants	1	+2	3
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	40	-5	35
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	+5	7

Filière police municipale

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Gardien	17	-3	14
Brigadier	7	+3	10

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux nominations suite aux avancements de grade intervenus durant le dernier trimestre de l'année.

22. Convention d'adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

M. MACHIN : Dans le cadre de la poursuite de la démarche de prévention des risques professionnels engagée au sein de la collectivité, complétant ainsi l'action du Comité technique paritaire et du Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, la ville de Saint-Mandé souhaite renouveler son adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, pour les missions d'inspection et de conseil en prévention des risques professionnels.

A ce titre, ce service se verra poursuivre les missions suivantes :

- La fonction d'inspection, selon les dispositions contenues dans le décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;
- Le conseil et l'assistance en matière de prévention des risques professionnels, au regard de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Cette adhésion donne lieu à un nombre de jours d'intervention par année civile, basé sur l'effectif total déclaré par la collectivité. Ainsi, la ville de Saint-Mandé disposera de 16 jours d'intervention qui seront consacrés aux missions d'inspection et de conseil. Les conditions précises des interventions sont établies conjointement avec le Centre interdépartemental de gestion à partir des attentes de la collectivité.

La participation aux frais de fonctionnement du service donne lieu au versement d'une cotisation forfaitaire annuelle, basée sur l'effectif total déclaré par la collectivité au moment de la date de prise d'effet de la convention, puis au 1^{er} janvier de chaque année. Son montant est fixé annuellement et s'élève à 7 040 euros par an à la date d'entrée en vigueur de la convention.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014 et, sauf résiliation intervenant dans les conditions prévues par celle-ci, se poursuivra pour chacune des quatre années suivantes. Elle prendra fin le 31 décembre 2018.

Mme PALLIERE : En commission, nous avons demandé à avoir accès au rapport émis par cet organisme quand il fait des inspections dans les établissements. On réitère donc cette demande.

M. le Maire : Ils sont déjà intervenus.

Mme PALLIERE : Oui, il y a déjà eu des inspections.

M. le Maire : Ce sera présenté au Comité d'hygiène et de sécurité.

Mme PALLIERE : Je vous rappelle qu'on n'est plus au CHS, ni au CTP.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas de problème. Vous aurez accès à ces documents une fois que le CHS les aura étudiés. Cela me semble courtois vis-à-vis de ce comité.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention portant adhésion au Service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

23. Avenant n°14 à la convention relative à la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre-Dame pour l'année scolaire 2013-2014

Mme MARGHERI : Il vous est rappelé que par délibération en date du 30 septembre 1997, M. le Maire a été autorisé à conventionner avec l'école Notre-Dame Elémentaire, suite à un Contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Elémentaire Notre-Dame.

Ce Contrat d'association, à caractère obligatoire, a engagé la Commune à participer aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame pour les élèves saint-mandéens fréquentant cet établissement scolaire, dont le coût ne peut excéder celui d'un élève d'une école élémentaire publique.

Sans obligation légale et par souci de transparence, le Conseil Municipal a souhaité qu'une convention soit établie afin de définir annuellement le montant de la participation de la Ville et ses modalités de versement.

Par délibération en date du 18 décembre 2008, Monsieur le Maire a été autorisé à passer un avenant afin de proroger cette convention qui fixera, chaque année, le montant de la participation de la ville pour l'année considérée.

Après calcul, cette dépense s'élèvera, pour l'année 2013-2014, à 735 € par élève saint-mandéen fréquentant l'école Notre-Dame (le coût d'un élève saint-mandéen en école publique étant de ce montant pour l'année 2012/2013).

M. le Maire : Merci, chère Annick Marghieri. Monsieur Maherou, je vous en prie.

M. MAHEROU : Et voilà, c'est arrivé. Pour la dernière fois, je vais dire une phrase que je dis depuis 6 ans. Je voterai contre cette participation car je m'oppose à tout financement public d'un enseignement privé, qu'il soit confessionnel ou non. Chacun est libre de faire des choix mais chacun doit les assumer. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Maherou. Nous connaissons vos convictions. Merci de les avoir rappelées.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°14 à la convention entre la Ville et l'école Notre Dame pour l'année 2013/2014, fixant la participation de la Ville à 735 € par élève saint-mandéen fréquentant l'école Notre-Dame et a autorisé M. le Maire à le signer.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

24. Participation des familles et de la ville aux dépenses des séjours de l'année 2014

Mme CARRESE : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires 2014 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles Saint-Mandéennes, il convient d'organiser des séjours.

Selon les dispositions du Code des Marchés Publics, les prestataires ont été retenus par le biais d'une procédure adaptée.

Il vous est proposé deux séjours dont les conditions sont définies ci-après.

A/ Un séjour ski à Bramans (Massif de la Vanoise - domaine de Val Cenis) en février 2014 avec un prestataire extérieur : Neige et Soleil.

A l'instar de ce qui a été proposé les années précédentes, il a été décidé de regrouper le séjour ski des accueils de loisirs et celui de la Maison des Marronniers.

Coût du séjour	589 € par enfant
Dates	Du 15 au 22 février 2014
Thème	Ski
Lieu	Bramans (massif de la Vanoise)
Tarif par tranche : (quotient familial)	
Tranche A (20%)	117,80 €
Tranche B (33%)	194,37 €
Tranche C (50%)	294,50 €
Tranche D (67%)	394,63 €
Tranche E (83%)	488,87 €
Tranche F (100%)	589,00 €

Nombre d'inscriptions	Le nombre de participants est fixé impérativement à 80
Tranche d'âge	6-15 ans révolus
Transport	Aller/retour en train et transfert en car
Hébergement	Chalet à usage exclusif pour le groupe Saint -Mandéen dans résidence de vacances
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> - le transport aller-retour en train avec transfert en car entre la gare et le lieu d'hébergement - l'hébergement en pension complète, en chalet à usage exclusif du groupe Saint-Mandéen, à l'entrée du village et à 10 min des pistes en car. - 8h de cours de ski alpin dispensés par des moniteurs brevetés, le passage des niveaux - la location du matériel et les forfaits des remontées mécaniques - des activités patinoire, chiens de traineaux, piscine et biathlon - l'assistance rapatriement, et une assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents.

B/ Un séjour d'été à la montagne à Saint-Martin en Vercors (Parc Naturel Régional du Vercors) en juillet 2014 avec un prestataire extérieur : "Les PEP découvertes".

Coût du séjour	780 € par enfant pour les Saint-Mandéens
Dates	Du 07 au 18 juillet 2014
Thème	Montagne
Lieu	Saint-Martin en Vercors (Parc Naturel Régional du Vercors)
Tarif par tranche : (quotient familial)	
Tranche A (20%)	156,00 €
Tranche B (33%)	257,40 €
Tranche C (50%)	390,00 €
Tranche D (67%)	522,60 €
Tranche E (83%)	647,40 €
Tranche F (100%)	780,00 €
Nombre d'inscriptions	Le nombre de participants est fixé à 40 impérativement
Tranche d'âge	6-10 ans révolus (du CP au CM2)
Transport	Aller/retour en train et transfert en car
Hébergement	Structure à usage exclusif pour le groupe Saint -Mandéen.
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> - le transport aller-retour en train avec transfert en car entre la gare et le lieu d'hébergement - la manutention des bagages en gare - l'hébergement en pension complète, en chalet à usage exclusif du groupe Saint-Mandéen. - des activités VTT, spéléologie, géocaching, baignade, randonnée, bivouac, Filambule - l'assistance rapatriement, et une assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents.

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation
A	moins de 305 €	20 %
B	de 305 à 610 €	33 %
C	de 610 à 915 €	50 %
D	de 915 à 1 220 €	67 %
E	de 1 220 à 1 525 €	83 %
F	plus de 1 525 €	100 %

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs de la Ville.

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et les coûts des séjours, les bons CAF venant en déduction du prix des séjours.

La participation des familles pour les séjours est calculée en fonction du barème des colonies de vacances (Quotient Familial) qui ont été voté lors du Conseil Municipal du 24 juin 2003.

M. AINS : Juste une petite remarque. J'ose espérer que c'est une erreur de frappe : « les chalets à usage unique ». Je pense que c'est peut-être à usage exclusif, sinon je m'inquiète un petit peu. Juste pour information, « colonie de vacances » est un terme qui a disparu depuis un certain temps.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur Ains. On va effectivement corriger avec « exclusif ». Madame Osmont, je vous en prie.

Mme OSMONT : Juste une petite remarque pour dire qu'on constate avec plaisir que les séjours sont moins chers cette année. On espère que la qualité des prestations sera au rendez-vous.

M. le Maire : Chère Madame Osmont, ce sont les appels d'offres qui donnent cela. Concernant la qualité, nos personnels vont sur place pour vérifier les prestations qui sont proposées, et Madame Marghieri ou les personnels d'encadrement de la Mairie seront sur place pour vérifier les prestations qu'elles soient bien en rapport avec ce qui est décrit sur à la fois le cahier des charges et ce qui est proposé par le fournisseur. Mais on peut avoir effectivement de mauvaises surprises, il faut donc être vigilant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la participation des familles et de la Ville aux dépenses des séjours de l'année 2014 : un séjour ski à Bramans en février 2014 et un séjour d'été à la montagne à Saint-Martin-en-Vercors en juillet 2014.

25. Attribution de chèques initiatives jeune en faveur de deux jeunes Saint-Mandéens

Mme LE GALL : Le 25 et 28 novembre 2013, deux demandes de Chèques Initiatives Jeune ont été déposées. La première concerne le projet « 4L Trophy », événement sportif étudiant à but humanitaire ; la seconde concerne le projet « Le tour d'Europe du volontariat », basé sur l'expérience du volontariat à travers l'Union Européenne.

Les deux jeunes Saint-Mandéens, ont tous les deux, présenté leur projet devant le jury d'attribution du Chèque Initiative Jeune le 9 décembre 2013.

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les 25 et 28 novembre 2013, deux demandes de chèques Initiatives Jeune ont été déposées. L'une concerne un projet humanitaire, la seconde est un projet basé sur l'expérience du volontariat à travers l'Union Européenne.

Les deux jeunes Saint-Mandéens ont tous les deux présenté leur projet devant le jury d'attribution du Chèque Initiative Jeune le 9 décembre 2013.

M. le Maire : Je vous rappelle que nous avons créé cela en juin 2008, permettant ainsi à un certain nombre de jeunes Saint-Mandéens de développer leurs projets personnels en passant par le jury.

M. AINS : Une première question, pendant la commission on avait sollicité un vote distinct sur les deux projets. Je voulais savoir si c'était possible de faire de même ?

M. le Maire : Bien entendu.

M. AINS : Pour la simple raison, c'est qu'un des projets qui concerne un projet humanitaire, c'est le projet du « 4L Trophy » qui est soutenu par un certain nombre de grandes écoles. On n'est pas tout à fait en osmose avec le principe d'emmener du matériel scolaire là-bas. On est plutôt favorable au développement de l'économie locale, et de faire fonctionner l'économie locale sur la fourniture de ce matériel. Le gros souci, parce que c'est un projet qu'on a déjà vu passer sur les Chèques Initiative Jeune, c'était que cette fois-ci il y avait très peu de retours aux Saint-Mandéens. On a posé la question, on nous a répondu qu'en gros il y avait un CD qui était rendu à la fin à tous les équipages et qu'ils nous le mettaient à disposition. Pour ces raisons, je pense que le projet ne paraît pas suffisamment affiné pour qu'on puisse subventionner avec de l'argent public.

M. le Maire : On peut séparer les deux pour le vote si cela vous intéresse. Le premier projet, il s'agit du dossier qui s'intitule « Le tour de l'Europe du volontariat » par un jeune qui est engagé en service civique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer un Chèque Initiative Jeune d'un montant unitaire de 770 € en faveur du projet « Le tour d'Europe du volontariat ».

M. le Maire : Le deuxième, il s'agit effectivement d'un projet qui est plus connu puisqu'il a déjà été créé en 1997, et donc il se renouvelle tous les ans auprès des étudiants. C'est un projet à but humanitaire, il s'agit du « 4L Trophy ». C'est un jeune Saint-Mandéen qui s'est lancé là-dessus. Ils ont effectivement du matériel et fournitures scolaires destinés aux enfants les plus démunis du Maroc qui seront embarqués par les équipages à bord de leur 4L, et il y aura une rencontre sur place.

Nous avons demandé, je l'ai bien dit à Madame Marghieri, après la séance que les deux jeunes viennent ensuite présenter à la Maison des Marronniers, le ressenti, ce qu'ils ont vécu, et ce sera donc organisé.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un Chèque Initiative Jeune d'un montant unitaire de 770 € en faveur du projet « 4L Trophy ».

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF,

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

1 abstention : M. Michel MAHEROU.

26. Règlements de fonctionnement des crèches municipales et familiales et de la Halte-garderie municipale de Saint-Mandé

Mme TUNG : La Ville est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne d'une convention de Prestations de Service Unique et d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales a participé, en 2012, à hauteur de 1 590 838 euros au fonctionnement des structures :

1 105 711 euros pour la Prestation de Service Unique (PSU),

485 127 euros pour le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ).

Cette participation est conditionnée à un certain nombre d'obligations définies dans la lettre circulaire Cnaf n 2011-105 du 29 juin 2011.

Conformément à l'article D214-7 du code de l'action sociale et des familles « le nombre de places garanties ne peut être inférieur à une place par tranche de vingt places d'accueil ».

L'accueil régulier et l'accueil occasionnel doivent être définis dans les termes suivants :

- l'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. A titre d'exemple, il y a « régularité » lorsque l'enfant est accueilli deux heures par semaine ou trente heures par semaine.

Le contrat d'accueil est signé pour une durée maximale d'un an.

- l'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. En cas d'accueil occasionnel, la signature d'un contrat d'accueil n'est pas nécessaire.

Concernant l'accueil occasionnel, un plancher d'heures d'accueil peut être appliqué.

- les contrats d'accueil peuvent être calibrés en fonction des besoins des familles, notamment concernant les congés et la périodicité de l'accueil.
- La mensualisation doit être la formule de règlement des participations familiales. Elle vise à simplifier la vie des parents, comme celle du gestionnaire. Ainsi le montant total des participations familiales est divisé par le nombre de mois de présence de l'enfant accueilli, de sorte que la dépense soit d'un même montant chaque mois, sous réserve d'éventuelles heures supplémentaires ou de réduction pour absences déductibles.
- Le fonctionnement des établissements est conditionné à un taux d'occupation de 70 %.

Les règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant doivent être donc mis en conformité avec la réglementation en vigueur afin de pouvoir percevoir la Prestation de Service Unique en 2014. Ceux-ci seront applicables au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant mis en conformité avec la réglementation en vigueur afin de pouvoir percevoir la Prestation de Service Unique en 2014. Les établissements concernés sont : les crèches collectives et familiales municipales, la Halte-garderie, la structure multi-accueil. Ces règlements seront applicables au 1^{er} janvier 2014.

27. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2014 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne

Mme DUSSUD : En 2010, la Ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne afin de préserver et de développer une offre artisanale de proximité, attractive et de qualité.

Les deux parties s'accordent pour collaborer activement autour des trois actions suivantes :

- l'observatoire de l'artisanat : un outil dynamique au service de la Ville et de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- l'accompagnement des cédants et des repreneurs d'entreprises,
- l'implantation de jeunes artisans porteurs de projet sur la commune.

Après l'implantation d'un boucher, d'un poissonnier, d'un fromager et d'un charcutier-traiteur, l'effort portera, en 2014, sur la recherche d'autres commerces de proximité (métiers de bouche, commerces de proximité, commerces de services...) ainsi que sur tous les commerçants-artisans cédants.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de reconduire ce partenariat pour une nouvelle période d'un an.

En conséquence, il est proposé de renouveler cette convention de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne.

La convention 2014 couvre une période de douze mois, et prend effet à la date de signature. Elle précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé en faveur de l'artisanat, composante essentielle du tissu économique de Saint-Mandé et ce, aux côtés du service municipal du Développement économique et de l'Emploi.

En contrepartie des missions effectuées par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, la Ville de Saint-Mandé versera une subvention annuelle d'un montant de 7 500 €.

M. EROUKHMANOFF : Je pense que là il y a une méconnaissance complète du terrain et de ce qui se passe dans notre ville. C'est très bien la politique du chèque : on donne un chèque à une Florangerie, éventuellement à une autre boutique. C'est très bien, mais ce n'est pas suffisant. On est très loin de ce que demandent les Saint-Mandéens et de ce qui est nécessaire dans notre ville. Il faut une réhabilitation complète du commerce, et cela, je pense qu'on passe totalement à côté.

Ce n'est pas par cette politique de la rustine qu'on va réussir à résoudre le problème majeur de notre ville. Elle est en train de mourir. Merci Monsieur le Maire, cela va changer, rassurez-vous.

M. le Maire : Quelle prétention !

Mme PALLIERE : Nous, nous voterons pour l'autorisation de signer cette convention parce que nous sommes pour cette convention. Mais on voulait poser une question sur une autre convention. En septembre 2013, il nous a été demandé d'approuver une décision modificative de 12 000 euros relative à une convention de prospection commerciale. Nous avons demandé de quoi il s'agissait. Les deux adjoints présents nous avaient répondu que c'était une mission permettant de trouver des commerces qualifiants, et que la personne était rémunérée au résultat.

Lors de la dernière commission finances nous avons reposé la question, on nous a dit que maintenant c'était 6 000 euros, et que c'était une personne que connaissait l'adjoint qui était chargé de ce travail. La rémunération était mi-fixe, mi-résultat. Nous avons demandé à plusieurs reprises à avoir la copie de cette convention.

Aujourd'hui, ce matin, j'ai enfin appris qu'elle était consultable dans le bureau de Monsieur Salis. Mais nous nous demandons pourquoi cette différence de traitement entre deux conventions sur le même thème. Une passe en Conseil Municipal et dans les pièces jointes, et une autre est difficilement consultable et appelle des réponses un peu disparates. Nous nous interrogeons donc sur cette différence de procédure.

Mme DUSSUD : Je voudrais répondre à mon collègue Jean Eroukhmanoff. Je suis un peu surprise d'apprendre, moi qui m'occupe depuis bientôt six ans du commerce à Saint-Mandé, que je méconnaissais les problèmes de ma ville. Cher Monsieur Eroukhmanoff, j'espère que vous ne doutez pas, pas plus que quiconque ici, que je n'ai pas mis toute mon énergie, tous mes efforts, tout mon cœur pour essayer de faire vivre cette ville. Encore une fois, comme j'ai eu l'occasion de le dire à la commission du 10 décembre, le problème n'est pas un problème de repreneur. Il ne se passe pas une semaine – vous m'entendez ? – où je ne reçoive des porteurs de projets.

Le problème de Saint-Mandé en dehors de tout autre aspect, il y a effectivement la topographie des lieux, il y a la présence de Paris, il y a la présence de Vincennes. Lorsque les franchises sont présentes à Vincennes ou dans le 12^{ème} arrondissement, elles ne peuvent pas géographiquement être à Saint-Mandé. Tous les ans je vais au salon de la franchise. Le problème c'est la cherté du loyer. Vous pouvez avoir tous les repreneurs que vous voulez, tous les jeunes artisans que vous voulez, lorsque vous avez des surfaces, je tiens à votre disposition le tableau qui est mis à jour chaque semaine, lorsque vous avez des locaux commerciaux de 55 ou 65 mètres carrés parce que nous n'en avons quasiment pas, voire pas du tout au-delà de 100 mètres carrés, dont la cession est de 265 ou 300 000 euros, et dont le loyer est à 3 000 ou 3 500 euros, aucun, Monsieur Eroukhmanoff, jeune artisan, aucun commerçant n'a les moyens de venir s'installer à Saint-Mandé. Notre problème, il est là.

Si vous avez la solution et une baguette magique, je regrette infiniment que vous n'ayez pas pu me la donner et me conseiller durant ces six dernières années parce que je puis vous garantir que je suis à l'affût de tout conseil, de toute solution. J'espère que je me suis fait comprendre.

M. EROUKHMANOFF : Je pense que c'est effectivement un aveu d'incompétence ou d'incapacité, je n'en sais rien. Mais en tout cas cela fait six ans que la ville meurt. Il faut regarder autour de vous Madame Dussud. Ce que vous avez fait, c'est pour aboutir à une rue où il n'y a plus personne. 30 % de commerce en moins, non seulement des boutiques en moins qui se ferment, mais en même temps d'activité en moins. C'est une catastrophe. Effectivement vous n'avez pas la solution, très bien, on a compris. Il y en a d'autres qui l'ont. Merci.

M. le Maire : Vous auriez dû faire partager vos talents et votre savoir Docteur Eroukhmanoff. Nous aurions pu réagir plus vite.

M. EROUKHMANOFF : Je n'étais pas dans cette délégation Monsieur le Maire.

M. le Maire : Oh, mais je la partage. Vous avez tellement eu de délégations Docteur Eroukhmanoff. Vous avez été Président de la commission d'appel d'offres, vous avez été Vice-Président de la commission de l'urbanisme et des travaux. Vous avez été adjoint au Maire, vous vouliez très bien nous donner toutes les solutions possibles et imaginables. Vous savez écrire, vous avez beaucoup de talent, vous avez beaucoup d'emphase, il fallait en faire profiter le Conseil Municipal.

M. EROUKHMANOFF : Merci.

M. le Maire : C'est quand même dommage que vous n'ayez pas donné votre talent à la ville pendant les 19 ans.

M. EROUKHMANOFF : Je vais faire un petit mot sur le bulletin municipal pour la vente des livres.

Mme TOUATI : Je voudrais revenir sur des considérations à la fois plus politiques et plus apaisées. Effectivement on peut faire le même constat, mais il faut quand même savoir une chose, c'est que le prix des baux commerciaux et le prix des fonds de commerce ne sont pas totalement déconnectés dans la vie économique du coût des loyers, du coût du foncier à l'achat. On est dans une ville où les loyers sont excessivement chers, où il n'y a pas suffisamment de logement social. C'est une mécanique globale. Je rappelle que c'est la loi sur le logement et la mixité sociale. Sur un plan économique, encore une fois sur un petit territoire, effectivement, compte tenu d'un certain nombre de contraintes géographiques, les orientations qui ont été prises depuis Monsieur Robert-André Vivien en matière d'urbanisme, de promotion immobilière, elles se traduisent aussi dans la vie quotidienne, la vie des commerces.

La difficulté parallèlement de pourvoir à certains postes dans des établissements publics à cause des loyers trop élevés, une ville c'est un tout. C'était une réflexion au moment des élections municipales. C'est certainement une réflexion à mener avec celle de la requalification de certaines zones géographiques de Saint-Mandé.

M. le Maire : Merci Madame Touati de vos explications. Je voudrais ajouter quelques mots sur la problématique du commerce local. C'est vrai que nous n'avons pas une géographie qui facilite l'implantation de groupement de commerces comme nous l'avons constaté à Vincennes. Nous avons la concurrence naturellement de centres commerciaux. Nous avons la concurrence de centres commerciaux à ciel ouvert qui représentent maintenant la ville de Vincennes. Nous avons aussi un constat général, c'est le développement de l'e-commerce qui est considérable. Nous avons également un constat, la Chambre de commerce dont vous niez l'intérêt et la Chambre des métiers se battent ardemment pour conserver le savoir-faire artisanal et le développement d'un certain nombre de présences commerciales. Il y a 15 commerces qui ferment par jour dans le département du Val-de-Marne. Effectivement, c'est une très forte dégradation.

C'est un combat qu'il faut mener. Nous l'avons mené. Nous avons grâce, au travail fait par Françoise Dussud à laquelle je souhaite quand même rendre hommage ainsi qu'au développement économique et à nos partenaires, nous avons mis en place un FISAC, nous avons mis en place un droit de préemption commercial qui nous permet non pas d'utiliser l'argent des Saint-Mandéens pour aller tenir des commerces parce que ce n'est pas notre vocation première en tant que collectivité territoriale, mais de pouvoir avoir un outil qui nous permet d'appuyer sur les différentes négociations des différents acteurs pour permettre d'arriver et d'arracher parfois quelques retours. Je constate que nous avons pu faire revenir des commerces de bouche, ce qui était attendu des Saint-Mandéens. Nous sommes toujours dans la même voie. Il va falloir naturellement continuer.

Madame Pallière, nous avons souhaité en mai-juin nous doter d'une personne qualifiée. Dans le cadre de spécialiste qui est ici, Jean-Philippe Darnault pourra nous dire un mot, de telle façon à ce qu'il y ait quelqu'un de vraiment professionnel dans le cadre du développement commercial, commerce, franchisé, qui connaisse parfaitement les droits des propriétaires, les baux commerciaux, les droits de préemption, qui nous permette aussi de faire un état des lieux de ce commerce ou des différentes boutiques dont nous avons vu que certaines avaient été manipulées. Et naturellement, elles ont toutes abouti à des tarifs de baux ou de loyer au mètre carré, que vous rappelez, extrêmement élevés.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises et avons accompagné, Maître Desvaux en est témoin, un certain nombre de commerces dans leur combat pour éviter que les loyers doublent ou triplent, parce que certains loyers à côté avaient explosé. C'est donc un travail de fond que nous avons fait. Nous avons voulu avoir cette professionnelle qui de surcroît a les mots, la culture, la terminologie. Elle sera rémunérée au résultat, comme vous le savez, sauf sur la mission principale.

Madame Pallière, vous avez reçu le document mission ? Non. Vous avez reçu la réponse pour aller le consulter. Sur les conseils d'ailleurs, nous avons eu trois ou quatre propositions. Sur les conseils éclairés d'un spécialiste du commerce national, Monsieur Darnault, nous avons choisi cette personne.

Elle va donc remettre son rapport, elle est au contact avec l'ensemble des propriétaires, des bailleurs, de ceux qui sont éloignés du marché saint-mandéen et qui voyant des loyers énormes exigent des loyers énormes. C'est une espèce de remise à plat que nous cherchons à faire, et nous sommes vraiment sur un travail de fond qui servira le travail sur la prochaine mandature.

Nous avons un *mailing* qui va partir à 1 000 enseignes très prochainement grâce cette chargée de mission. Nous en aurons donc les résultats. Monsieur Darnault, vous souhaitiez dire quelque chose.

M. DARNault : En fait, je suis l'adjoint dont on parlait. Si je vous parle de la distribution, cela fait 30 ans que j'en fais, c'est la seule chose que je connaisse vraiment bien. Mais cela va vous prendre beaucoup de temps. Saint-Mandé, c'est très compliqué. On a une rue qui est un centre commercial à ciel ouvert, si ce n'est que pour que cela fonctionne, il faut un certain nombre de paramètres, et tous les paramètres ne sont pas là à Saint-Mandé. On parlait tout à l'heure du coût du loyer, ce qui fait que ce centre commercial s'il devait fonctionner, il ne fonctionnerait pas, nulle part.

Une fois qu'on a fait ce constat, ce n'est pas tout à fait brillant. Mais il y a quand même une possibilité de lever ce genre de chose parce qu'il y a un certain nombre d'enseignes qui ne sont pas forcément à la recherche d'une rentabilité immédiate, mais qui cherchent de la notoriété, qui cherchent un certain nombre

de choses. Ce seront très certainement des commerces qui vont tourner assez régulièrement. Mais la proximité de Vincennes, la proximité d'activités importantes comme bientôt l'ouverture du zoo, etc., fait qu'il y a un certain nombre d'enseignes et de commerces qui pourraient être intéressés à venir s'installer.

C'est extrêmement compliqué. Les patrons de l'expansion dans l'univers commercial se connaissent tous. C'est un monde très fermé. La manière de fonctionner, c'est, bien sûr, généralement une mission d'analyse qui est d'un certain montant, et ensuite il y a ce qu'on appelle des *success fees* qui sont effectivement des commissions sur résultat.

Comme l'a dit notre Maire, on est très préoccupé par ce qui se passe à Saint-Mandé. Le commerce d'une manière générale ne va pas très bien. Il y a des quantités astronomiques de mètres carrés qui ont été construits depuis les dernières années, et qui continuent à être construits. Vous avez peut-être entendu parler du grand projet autour de Roissy, etc., mais le projet Millénaire à Aubervilliers qui ne marche pas, le projet à Arcueil la Vache Noire qui ne marche pas. Tous les projets qui ont été lancés ces trois ou quatre dernières années ne marchent pas. Il y a donc vraiment beaucoup de mètres carrés de disponibles. Et toutes ces foncières, en fait, ne baissent pas les tarifs au mètre carré. Il faut donc absolument aller en direct avec les directions générales des enseignes.

Je ne vais pas aller trop loin là-dessus. On a eu un avantage d'une personne que je connaissais et qui a travaillé pour moi dans le passé. Elle avait cette faculté d'avoir en direct accès aux différents patrons du développement d'un certain nombre d'enseignes. Si vous essayez de les avoir, vous allez mettre six mois, huit mois ou un an ou ne jamais les contacter. C'est ce qui a été fait, c'était de prendre le carnet d'adresse et d'appeler toutes les différentes enseignes qui auront envie d'avoir un pignon sur rue dans une localité plutôt agréable qui est Saint-Mandé, proche de Paris, avec un certain nombre de stratégies qui peuvent être très différentes de celles que l'on connaît aujourd'hui.

Cette personne dont on parlait, c'est une personne, mais c'est une société derrière. Il y a une partie de conseil, et ensuite de cela il y a effectivement quelque chose d'extrêmement traditionnel et d'extrêmement bas de *success fees* sur un certain nombre de commerces qui pourraient être amenés dans un temps délimité. C'était une personne qui a été patronne de l'expansion dans de nombreuses sociétés. Mais elle était également, pendant les six ou huit dernières années, responsable de développement dans les centres commerciaux, donc elle connaît très bien ce genre de chose ; donc profil très rare.

Si vous avez des questions, je peux vous répondre.

Mme PALLIERE : Premièrement, ce n'est pas du tout ce qu'on nous avait dit au moment de la DM. Je suis très contente que ce soit cela parce que je pense que c'est intéressant, mais on ne nous avait pas du tout dit cela. Deuxièmement, mon problème c'est un problème de procédure : pourquoi est-ce que ce n'est pas une convention qu'on a passée en Conseil Municipal, alors qu'on passe celle de la Chambre des métiers ? Cela nous aurait intéressés au mois de juin d'avoir la convention et d'en parler en Conseil Municipal.

M. le Maire : Là c'est une mission Madame Pallière. Donc il y a eu trois candidats qui ont été accueillis. Cette mission a été étudiée par Madame Dussud et sur les conseils de Monsieur Darnault. Nous avons fait le meilleur rapport qualité/prix, et c'est donc cette société qui a été choisie. Vous en verrez d'ailleurs le cahier des charges de la mission extrêmement précis qui a été signé avec cette société, Art chanté.

J'ajoute pour le commerce local que nous avons essayé avec le Val de Gaule de lui redonner un nouveau souffle. C'est un travail de longue haleine. Nous avons libéré une centaine de places au parking Charles Digeon pour qu'il y ait une meilleure rotation. Nous avons mis une politique d'arrêt minute qui se développe. Nous en avons mis déjà quatre ou six. Nous avons négocié avec les parcs 20 minutes gratuites. J'ai entendu Monsieur Montagnon faire la proposition de 30 minutes, il faudra l'étudier dans le cadre de la délégation de service public naturellement. Nous allons petit à petit essayer d'établir toutes les conditions nécessaires pour le retour.

Nous avons un magasin qui va de nouveau rouvrir courant le premier trimestre, c'est le petit magasin qui est en face de la rue Allard, ex-Conversion, qui va être un magasin pour enfants et de produits pour tout ce qui est puériculture, vêtements d'enfants, etc. Puis il y a trois ou quatre propositions qui sont en train de tomber, qui vont être étudiées. C'est la raison pour laquelle nous avons la convention aussi avec l'association « Entreprendre » pour permettre d'avoir des prêts d'honneur puisque des fois avec les prêts bancaires, nous sommes juste à la limite. Cela a été le cas pour le poissonnier, et il faut s'y rendre. Cela a été le cas pour le charcutier traiteur, et il faut s'y rendre. Ça a été le cas pour la fromagère qui a pu aussi

boucler son budget d'investissement et de fonctionnement, son tableau annuel, grâce à son bilan, grâce à ses prêts d'honneur. Donc vous voyez que c'est vraiment ric-rac.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat 2014 entre la ville de Saint-Mandé et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne.

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU,

1 abstention : M. Jean EROUKHMANOFF.

28. Actualisation du règlement intérieur de l'Espace Accueil Solidarité Emploi – Point Information Jeunesse applicable au 1^{er} janvier 2014

Mme DUSSUD : Le règlement intérieur de l'EASE, l'Espace Accueil Solidarité Emploi, n'a pas fait l'objet de modifications depuis son approbation par délibération du 7 septembre 2011.

Les services de l'EASE, l'Espace Accueil/Point Information Jeunesse ont évolué, notamment à travers la mise à disposition des outils informatiques, provoquant ainsi une attente plus spécifique des usagers.

Il est donc nécessaire de mettre à jour, une nouvelle fois, le règlement intérieur de la structure.

Quelques points ont été revus concernant l'utilisation des ordinateurs, notamment l'enregistrement des données, afin de respecter la confidentialité des informations concernant les autres usagers, ainsi que l'utilisation de l'imprimante qui doit être encadrée.

L'article 5 (les offres d'emploi) a également été modifié ; les offres d'emploi qui étaient, pour certaines, consultables directement par le public, ne le sont plus. Elles sont maintenant proposées lors des entretiens individuels.

L'EASE et le PIJ reçoivent des offres d'emploi locales des villes limitrophes, ou transmises par son réseau de partenaires ; je pense à la mission locale ou à, bien évidemment, Pôle emploi. Toute personne inscrite peut bénéficier d'une mise en relation avec un employeur. L'équipe porte une attention particulière sur l'adéquation de l'offre et du profil du candidat. Ces offres seront également proposées lors des rendez-vous personnalisés.

L'article 9 a été ajouté : « Sanctions applicables pour non-respect du règlement ».

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, je constate avec satisfaction que des fois l'opposition, c'est rare, est entendue.

M. le Maire : Vous êtes modeste Madame Touati.

Mme TOUATI : Non, je suis réaliste. La mouture initiale a été revue puisque ce qui nous était soumis en commission consistait à dire que les offres d'emplois ne seraient plus en libre accès. Ce que j'avais trouvé extrêmement choquant, outre des considérations sur la préférence de donner aux Saint-Mandéens, ce qui n'est pas forcément un critère pouvant intéresser les éventuels employeurs.

J'ai pris connaissance aujourd'hui, je vous en remercie Madame Dussud, de la nouvelle rédaction de l'article 5. Mais je m'interroge quand même un peu par rapport à l'existant. Les offres d'emplois étaient consultables librement. Ce que vous nous proposez là, toute personne inscrite peut bénéficier d'une mise en relation avec un employeur. Oui, c'est la vocation de cet espace. L'équipe porte une attention particulière sur l'adéquation de l'offre et du profil du candidat. Ces offres sont également proposées lors d'un rendez-vous personnalisé. C'est bien obligatoire toutes ces précisions ? On pense que les rendez-vous personnalisés, c'est pour proposer des offres d'emploi disponibles. J'aurais préféré quelque chose de plus fluide, de plus transparent. Surtout dans le contexte actuel d'avoir l'assurance que tout demandeur d'emploi peut avoir accès à toutes les offres possibles. Après, c'est l'employeur directement ou le cabinet de recrutement, je ne pense pas qu'on en soit au niveau du cabinet de recrutement, qui apprécie si la personne a le profil recherché. Je suis contente d'avoir été entendue. La nouvelle rédaction paraît un peu complexe.

Mme DUSSUD : Madame Touati, concernant l'article 5, je reconnais bien volontiers la mauvaise formulation de cet article tel qu'il a été rédigé dans le nouveau règlement. Je pense que vous avez sous les yeux l'ancien règlement et le nouveau règlement. Effectivement il y a très peu de choses qui ont changé. Je pense qu'il faut aussi que je vous dise que ce règlement est essentiellement à l'usage, bien évidemment, des usagers et de ceux qui fréquentent l'espace accueil. Cette formulation est d'autant plus peu vraisemblable et peut prêter à confusion, ne serait-ce que pour une seule raison Madame Touati. Par exemple, cette année, au cours de l'année 2013, nous avons 12 résidents de la clinique Jeanne d'Arc qui sont des usagers fréquents de l'Espace Accueil. Ils ne sont pas Saint-Mandéens, même s'ils y sont résidents pour une période qu'on espère pour eux la moins longue possible. Mais en tout cas, ils sont accueillis, conseillés et accompagnés par l'espace accueil pour toutes leurs démarches, pour leur recherche d'emploi, pour avoir la consultation sur Internet, pour avoir accès à l'imprimante, pour avoir accès à toutes les documentations.

Je vous rappelle aussi que l'Espace Accueil est une structure municipale, et je tiens, bien sûr, le recensement des offres d'emploi reçues à votre disposition. Ces offres d'emploi émanent essentiellement des employeurs saint-mandéens. Au cours de l'année 2013, 36 offres ont été déposées à l'EASE, dont 29 émanent d'employeurs saint-mandéens.

Je me vois mal, et je ne pense pas que les Saint-Mandéens seraient très heureux que leurs impôts partent vers des offres d'emploi et des services à des non Saint-Mandéens. Je pense à une personne qui vient régulièrement à l'Espace Accueil, qui habite Sarcelles. Elle vient une à deux fois par mois voir les offres d'emploi qu'il y a à Saint-Mandé. Est-ce que nous devons favoriser un Saint-Mandéen, ou nous devons favoriser quelqu'un qui habite un autre département ? Moi je pars du principe qu'on favorise et qu'on accompagne les demandeurs d'emploi Saint-Mandéens.

De la même manière, je crois, le CCAS s'adresse aux Saint-Mandéens, l'Espace Accueil s'adresse aussi aux Saint-Mandéens. C'est une structure municipale. Il me semble. Je vous ai donné là, Madame Touati, mon sentiment. Mais encore une fois, tout le monde est accueilli, évidemment.

M. le Maire : Permettez-moi d'ajouter que depuis 1998, par convention avec l'ANPE d'abord et puis le Pôle Emploi, toutes les offres d'emploi retournent au Pôle Emploi, et donc sont disponibles pour tout le monde. Mais vous avez fait une proposition, elle a été retenue, et c'est donc dans notre règlement intérieur.

M. CLERC RENAUD : Au-delà du problème du règlement intérieur, nous avons posé la question en commission du rôle joué par notre service EASE dans le cadre de l'arrivée du nouveau zoo. Monsieur le Maire, vous vous êtes mis très en avant sur ce projet, et donc étiez particulièrement bien placé pour défendre l'intérêt des Saint-Mandéens dans ce dossier. Lors de la visite des élus sur ce nouveau site, nous avons appris que 150 emplois nouveaux avaient été créés dans cette nouvelle structure. A la question posée en commission, il nous a été répondu qu'il n'y avait eu aucune démarche particulière de notre service emploi en direction des partenaires du zoo. Ceci est vraiment regrettable, d'autant plus que la proximité de notre ville aurait permis de répondre à un grand problème de la région parisienne qui est l'éloignement des salariés de leur lieu de travail.

M. le Maire : Merci Monsieur Gilles Clerc Renaud. Pour le problème du zoo de Paris Vincennes, les emplois ont été essentiellement dirigés sur le Paris Pôle Emploi. Je suppose que si les derniers qui seront fournis reviendront chez nous s'ils n'ont pas tous été pourvus, c'est effectivement le Pôle Emploi territorial qui a été mis en jeu, et le Muséum d'Histoire Naturelle qui a son siège dans le cinquième ou le sixième arrondissement de Paris, s'est tourné naturellement vers Pôle Emploi Paris. Je peux vous donner un autre exemple sur l'IGN, il y a un très beau contrat IGN sur le cadastre très prochainement. Il y aura quatre à cinq ans de travail. J'ai suggéré qu'une partie de ces emplois soit pourvue auprès de la mission locale de l'emploi de Saint-Mandé Vincennes Fontenay-sous-Bois puisque le pôle géoscience étant sous le territoire de la mission locale.

Il y a là une logique de territoire qui n'est peut-être pas la meilleure. Je sais que pour des personnes qui avaient un certain nombre de capacités et des CV correspondants à des emplois de cadre de conservation, je les ai transmis personnellement à la Direction du Muséum d'Histoire Naturelle. Maintenant, le retour direct de ces emplois pour l'instant, je ne l'ai pas.

C'est vrai que le Muséum d'Histoire Naturelle aurait pu penser à ses partenaires naturels autour du Bois de Vincennes pour ces 150 emplois. Mais territorialement, l'administration du Muséum c'est l'Education Nationale et l'enseignement supérieur, je vous le rappelle, qui a ses propres réseaux de recherche d'emploi

et qui s'est certainement tournée vers ses réseaux habituels. Et c'est le Pôle Emploi Paris qui en a visiblement bénéficié.

Nos collègues de Vincennes que nous avons interrogés n'ont pas eu non plus de demandes. J'ai demandé à Saint-Maurice, cela a été la même chose. Cela s'est donc fait, le Muséum d'Histoire Naturelle, entité administrative de l'Etat basée à Paris, sur le territoire Paris. Et je suppose peut-être par également peut-être des annonces sur Internet ou dans les journaux spécialisés, compte tenu des métiers souvent très spécifiques qui sont ceux d'un parc zoologique.

M. CLERC RENAUD : Merci Monsieur le Maire. Une constatation : cela nous amène à penser que vis-à-vis de Paris, il vaut mieux entrer dans une démarche proactive qu'attendre qu'une solution vienne de Paris.

M. le Maire : Je n'ai pas très bien compris ce que vous voulez dire, mais vous allez nous l'expliquer.

M. CLERC RENAUD : Je disais que dans ce cas pour les emplois du zoo, une démarche proactive vers la Direction du Muséum aurait peut-être permis d'obtenir quelques emplois, alors que manifestement, il n'y en a eu aucun d'attribué à Saint-Mandé.

M. le Maire : Monsieur Gilles Clerc Renaud, je vous ferai remarquer que le problème de l'emploi était du domaine du régalien de l'Etat, et donc c'est l'Etat qui règle ce problème. Parce qu'on nous dit que c'est la ville de Paris ; ce n'est pas plus la ville de Paris que la ville de Saint-Mandé. Donc l'Etat a ses dispositifs qui sont accompagnés de dispositifs locaux comme l'Espace Accueil où il y a des missions locales à Paris également puisque c'est fait avec les conseils généraux et le Conseil régional d'Ile-de-France. Le Muséum d'Histoire Naturelle, avec ses spécificités puisque ce sont vraiment des emplois très spécifiques souvent, a dû s'adresser au Pôle Emploi spécifique sur ces sujets-là, avec naturellement aussi un appel, je vous le disais, sur les différents réseaux ou chasseurs de têtes, etc. Et peut-être même des mutations internes avec l'ensemble des parcs ou des réseaux qui existent puisque les zoos sont en réseau.

M. MAHEROU : Monsieur le Maire, vous venez de dire quelque que c'est l'Etat, alors si c'est l'Etat il n'y a plus besoin de voter ce point ici.

M. le Maire : Non, c'est une politique de l'emploi. Vous savez bien que le Président de la République s'occupe personnellement de l'emploi, et qu'il va d'ici vingt jours inverser la courbe du chômage. Vous savez bien que c'est une politique nationale, et chaque ville apporte sa quote-part, ses idées et ses moyens. Nous, nous l'avons fait depuis 1998, nous nous sommes dotés d'un outil qui n'existait pas auparavant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'actualisation du règlement intérieur de l'Espace Accueil Solidarité Emploi/ Point Information Jeunesse qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

29. Actualisation du règlement intérieur de la piscine du Centre Sportif Roger Vergne au 01/01/2014

M. NECTOUX : Des modifications ont été apportées dans le règlement intérieur de la piscine.

Dans son article 2 :

« La loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010, entrée en vigueur le 11 avril 2011, interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est applicable à l'ensemble de la structure ».

Dans son article 3 :

Un nouveau système de contrôle d'accès de la piscine a été mis en place en 2009 ; le Conseil Municipal a voté que toutes les cartes d'entrées avaient une validité de un an après leurs achats.

Les anciennes cartes cartonnées sont donc maintenues jusqu'en 2011, et par conséquent ne sont plus utilisables à ce jour.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'actualisation du règlement intérieur de la piscine à compter du 1^{er} janvier 2014.

30. Abrogation de la convention entre la ville de Saint-Mandé et le syndicat mixte Autolib' adopté par délibération du conseil municipal du 7 septembre 2011 et approbation de la nouvelle convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib'

Mme FOUGEROLE : La ville de Saint-Mandé a adhéré le 31 mars 2009 à Autolib' Métropole, permettant ainsi aux citoyens d'accéder à un service économique et écologique. Le seuil des 3 millions de locations et des 100 000 abonnements vendus vient d'être franchi.

Afin de simplifier les échanges financiers entre les collectivités et Autolib' Métropole, qui perçoit et redistribue les indemnités de superposition d'affectation, une nouvelle convention de déploiement a été votée lors du comité syndical du 17 septembre dernier. Une fois signée, cette convention annule et remplace la précédente convention datant de 2011. Cette convention permettra notamment de mettre en place, pour la Ville, le versement des redevances 2011 et l'indexation des redevances 2012, ce que ne permettait pas la précédente convention.

En plus de ces dispositions, la précédente convention a fait l'objet d'une mise à jour de l'ensemble des articles dans le but de se conformer à la délégation de service public. Ainsi le calendrier de déploiement du service a été ajusté notamment pour prendre en compte les contraintes techniques de réalisation des stations. En effet, de nouvelles dispositions en matière de sécurité incendie ont été exigées par le Ministère de l'Intérieur postérieurement à l'ouverture du service.

Par ailleurs, la nouvelle convention permet l'extension des stations Autolib' en leur ajoutant des bornes de charge supplémentaires et le redéploiement sur voirie, des stations prévues initialement en parking après accord de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' métropole.

Enfin, cette nouvelle convention permet d'avoir une meilleure visibilité du projet en regroupant l'ensemble du programme et en définissant dans ce cadre les modalités administratives et financières.

Mme ARTHUR : Ce sera une explication de vote. Je voterai contre cette délibération ; c'est assez conforme d'ailleurs à mon vote précédent. Les élus Verts avaient voté contre la mise en place d'Autolib' car nous qualifions justement cette Autolib' de fausse bonne idée justement. Deux heures d'Autolib', puisqu'on peut lire c'est que c'est un certain succès mais un certain succès, il y a le revers de la médaille. D'abord c'est une entreprise qui est largement déficitaire, et surtout ce n'est pas aussi écologique que cela, je le dis et je le répète. Car comme le système même d'Autolib' qui ne permet de faire qu'un seul trajet implique, comme pour les Velib', de faire des norias de jockeys pour ramener les voitures et pour recharger les stations en véhicule pour qu'il y ait toujours des véhicules dans toutes les stations. Cela implique donc du transport. Et en matière d'empreinte écologique, ce n'est quand même pas ce qui se fait de mieux.

On a observé d'ailleurs que la majorité des utilisateurs d'Autolib' ce ne sont pas des gens qui abandonnaient leur voiture personnelle pour prendre l'Autolib'. Ce sont des usagers du transport en commun qui se retrouvent à prendre Autolib'. On peut donc tout à fait avoir besoin de façon occasionnelle d'un véhicule pour se rendre le soir en banlieue où il n'y a pas les transports en commun, cela, je le conçois totalement. Il existe un système non seulement qui n'est pas subventionné, mais dont on ne parle jamais et dont on ne fait pas la promotion, c'est le système de l'auto partage qui est beaucoup plus économique, plus écologique et moins coûteux. Je crois que vous avez aussi un système d'auto partage qui est domicilié à la Mairie de Saint-Mandé qui s'appelle Mobizen, je n'en ai jamais entendu parler. Je n'ai jamais vu en tout cas la moindre promotion locale sur l'auto partage. La Mairie de Paris, tout en mettant Autolib' justement, subventionne des actions d'auto partage. Je pense qu'il faudrait aussi informer les habitants de cette possibilité qui est moins coûteuse et moins polluante qu'Autolib'.

D'autre part, la nouvelle convention prévoit un déploiement des stations, cela veut dire occuper beaucoup plus les trottoirs et le domaine public avec des véhicules. Pour cet ensemble de raisons, je ne voterai pas cette délibération.

M. le Maire : Merci Madame Arthur, vous êtes effectivement constante dans votre explication de vote. Pour l'auto partage, je n'y vois aucun inconvénient à ce qu'on fasse de la communication et de la publicité. Si vous pouviez nous donner les éléments complémentaires, nous serons très attentifs à les diffuser. Je me permettrai simplement une petite observation, dans la convention il n'y a pas plus de stations Autolib' à Saint-Mandé qu'il y en avait dans la première. Il y en a une à Gallieni, il y en a une rue Mongenot, une avenue Daumesnil, et la quatrième sera édifiée lors de la fin des travaux du pôle géoscience courant 2014 avenue Pasteur.

J'ajoute, là c'est une observation très personnelle, que je me réjouis qu'il y ait une entreprise en France qui fasse des bénéfices quand même. Ce n'est pas inutile, ne serait-ce que pour payer les impôts.

M. MAHEROU : Monsieur le Maire, c'est une explication de vote. Jusqu'à présent, j'ai toujours voté oui, et là je vais voter non. J'approuve ce qu'a dit ma collègue Brigitte. C'est en pensant aux Saint-Mandéens que je vote non. Pourquoi ? Parce que le 12 avril, pour ceux qui le savent ou ceux qui ne le savent pas, ouvre le zoo de Paris. Ils n'ont pas prévu de parking au zoo de Paris. Les gens qui vont venir en véhicule, il va falloir qu'ils se garent quelque part. Ils viendront donc automatiquement à Saint-Mandé. Les Saint-Mandéens qui paient à l'année un abonnement pour pouvoir se garer dans la ville, vont avoir des difficultés pour se garer. Si j'en crois ce que vous venez de dire, il y aura quatre stations puisque l'autre ira à l'IGN. Cela fait donc vingt places en moins pour les Saint-Mandéens. C'est à eux que je pense. Je pense que quand ils rentrent le soir, s'ils ont pris leur véhicule, quand ils tournent pour trouver une place, cela fait aussi de la pollution. Alors là je voterai contre.

Merci.

M. le Maire : Merci Monsieur Maherou de vos explications de vote. Pour le zoo de Vincennes, vous savez que dès le début des négociations, la ville de Paris n'a jamais voulu engager des négociations concernant le stationnement. C'est arrivé naturellement tardivement. Il y a des réunions qui ont été faites, des courriers échangés et des propositions de faites. J'espère qu'elles verront le jour le plus vite possible, mais elles dépendent en partie du propriétaire du Bois de Vincennes.

Deuxièmement, nous serons attentifs puisque les Saint-Mandéens ont le droit avant tout, ils ont leurs cartes, ils ont l'accès, ils pourront être en priorité. L'Autolib', la station de service de l'IGN, elle va quand même servir les quelque 3 000 emplois du secteur déjà compris ou les personnes qui habitent dans ce secteur. C'est donc un plus, et je vous rappelle que nous avons un parking dans le secteur.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib', et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS,

3 contre : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU,

1 abstention : M. Jean EROUKHMANOFF.

31. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Les délibérations des décisions du Maire en application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Portant approbation de la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre le Préfet du Val-de-Marne, la directrice territoriale de l'office français de l'immigration et de l'intégration de Créteil et le maire de Saint-Mandé
- Portant création d'une régie de recettes temporaire et fixation des tarifs des produits vendus par le service périscolaire pour le festival des accueils de loisirs
- Portant création d'une régie de recettes temporaire et fixation des produits vendus par le service juridique pour la remise des composteurs
- Portant institution d'une régie d'avances temporaire pour le séjour de Rambouillet du 8 au 12 juillet 2013 du service périscolaire
- Portant création d'une régie d'avances et de recettes auprès du stationnement payant - cartes d'abonnement de stationnement sur voirie -
- Portant création d'une régie d'avances et de recettes auprès du stationnement payant - horodateur
- Portant modification de la régie d'avances auprès du service comptabilité
- Portant approbation de la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et la POSTE relative

- la mise en place du dispositif recygo papier
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Dider Lockwood - improvisable" par la SAS Polyfolies
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "Récital Talentissimo" par l'association Monde France et Culture
- Portant approbation du contrat de prestation de service : mission de service public - capture, ramassage, transport des animaux errants sur la voie publique et exploitation de la fourrière animale
- Portant approbation de la convention relative à l'organisation d'un approfondissement BAFA entre la ville de Saint-Mandé et l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val de Marne (IFAC)
- Portant approbation des conventions relatives à l'organisation de la journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Portant approbation d'un contrat de cession du spectacle "Il était un petit bois" par l'association enfance et musique
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la transmission des données de l'état civil et/ou des avis électoraux par Internet
- Portant approbation d'une convention de location de salle entre Mlle Marjorie POU et la Ville de Saint-Mandé
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un récital de piano par Mme Hélène TYSMAN
- Portant approbation de la convention entre la ville de Saint-Mandé et l'association "La fleur qui rit" pour la programmation de séances de l'heure du conte à la Médiathèque
- Portant approbation de la convention entre la ville de Saint-Mandé et l'Association "Centre innovant de développement social et artistique" pour la programmation de séances de l'heure du conte à la Médiathèque
- Portant approbation d'un contrat de cession entre la ville de Saint-Mandé et l'Association "Les productions du vendredi" pour la représentation du spectacle "don pasta - food sound system" à la Médiathèque
- Portant approbation d'un contrat de cession entre la ville de Saint-Mandé et la Compagnie du chameau pour la représentation du spectacle "sortilèges et maléfices" à la Médiathèque
- Portant approbation d'un contrat de location d'une salle de la Maison des Marronniers entre la ville de Saint-Mandé et Madame Inès MORALES
- Portant approbation d'une convention d'animation culturelle "séances de lecture" entre la ville de Saint-Mandé et la résidence Lanmodez
- Portant approbation de la convention de partenariat entre l'INSEP, l'inspection académique du Val de Marne et la ville de Saint-Mandé
- Portant adoption de la convention avec la société C.T.R. en qualité de conseil opérationnel chargé d'une mission d'audit et de conseil en Ingénierie fiscale - Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Portant adoption de la convention avec la société C.T.R., en qualité de conseil opérationnel chargé d'une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale - taxe foncière
- Portant approbation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec J.P NATAF par l'association 45 tour
- Portant approbation d'un contrat de cession du spectacle "Qui veut la peau de la petite souris" par la compagnie rendez-moi mes sentiments
- Approbation d'un contrat de cession entre la ville de Saint-Mandé et la compagnie les trois coups pour la représentation du spectacle " les 3 cadeaux de Lisette" à la maison de la famille (crèche familiale)

M. MAHEROU : C'est par rapport à la première application de l'article portant approbation de la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre le Préfet du Val-de-Marne, la directrice territoriale de l'office français de l'immigration et de l'intégration de Créteil et le maire de Saint-Mandé. Est-il possible d'avoir communication de l'arrêté et copie de la convention, s'il vous plaît ? Merci.

M. Le Maire : Bien sûr Monsieur Maherou, je vous la ferai transmettre demain. Monsieur le Directeur général, veuillez bien le noter.

M. CLERC RENAUD : En ce qui concerne la convention concernant la Journée Défense et Citoyenneté, pouvez-vous nous préciser quel a été l'impact financier de cette convention ? Et deuxième question, concernant la convention avec la société CTR en qualité de conseil opérationnel chargée d'une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale, pouvez-vous nous préciser s'il y a un rapport avec le projet de révision des bases de taxation locales, taxe foncière et taxe sur les surfaces commerciales ? Merci.

M. Le Maire : Concernant la dernière question, il s'agit pour nous d'essayer d'optimiser – ce sont des sociétés qui se rémunèrent sur le résultat – pour nous les taxes foncières que nous payons sur nos propres bâtiments, de telle façon qu'il y ait un re-calcul global, et de voir si nous ne payons pas trop ces taxes. C'est donc plutôt un élément positif.

Pour la taxe sur les surfaces commerciales, il s'agit là effectivement de nous permettre de bien savoir si l'ensemble de ces surfaces commerciales sont bien prises en compte. Là aussi, ils se rémunèrent sur les plus trouvés.

Concernant la JDC, je vous rappelle qu'elle remplace le service national après la suspension du service national en 1996, et la transformation de notre armée en armée de professionnels. Les jeunes Français ont un parcours de citoyenneté, un parcours d'enseignement de la défense et de sensibilisation à la défense et de citoyenneté qui est composé d'éléments majeurs :

- le recensement à l'âge de 16 ans ;
- la sensibilisation à l'esprit défense en troisième et en première avec l'Education Nationale.

Et cela se termine avec l'ancienne JAPD qui est devenue la Journée de Défense et de Citoyenneté qui se passe dans toute la France pour environ 780 000 jeunes, puisque c'est à peu près les tranches d'âges de notre jeunesse au jour d'aujourd'hui. C'est donc à peu près 780 000 jeunes qui sont reçus dans une journée. Ils ont une présentation sur l'ensemble de nos armées. Ils ont des tests numériques et des tests concernant la lecture et l'écriture, ce qui permet de déceler les personnes en difficulté. Ils sont reçus par l'Education Nationale et les missions locales Pôle Emploi, de telle façon à ne pas être laissés pour compte et être « abandonnés » dans le système. Les dispositifs ont été renforcés de telle façon à ce que tous ces jeunes puissent être bien pris en compte.

Nous avons effectivement accepté qu'une JDC se tienne à Saint-Mandé pour les jeunes de Saint-Mandé, de Vincennes et du secteur. L'armée a payé l'ensemble du dispositif, les convocations. Nous avons dû prendre nous, je pense, le petit cocktail de fin de soirée pour l'ensemble des acteurs.

Je n'ai pas le coût là, mais je vous le ferai parvenir.

M. CLERC RENAUD : Je pense que cela répond à la question.

M. le Maire : Je crois que c'est de l'ordre de 8,10 euros par jeune. C'est au sein du Parlement qu'est votée cette participation financière, et c'est l'armée qui a réglé. Nous avons passé une convention qui peut vous être mise à disposition si vous le souhaitez Monsieur Gilles Clerc Renaud.

M. CLERC RENAUD : Oui, nous sommes preneurs également.

M. le Maire : Vous venez la chercher, il n'y a pas de problème.

32. Vœu pour demander une réouverture de la concertation avec l'Etat concernant les aspects financiers de la réforme des rythmes scolaires

M. le Maire : Nous sommes, vous le savez, de très nombreux maires en France à nous inquiéter quant à la réforme de ces rythmes scolaires. Je pense que vous avez eu le vœu il y a quelques jours. Il est également sur table. Nous avons souhaité avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires d'Ile-de-France, l'Association des Maires du 94, un certain nombre de maires qui ont signé aussi un appel au ministre pour lui poser un certain nombre de questions sur cette réforme qui n'est hélas pas passée par la loi. Si elle était passée par la loi, cela nous aurait permis d'avoir naturellement en face des dépenses et des recettes en vertu de l'article 40 de la Constitution. Cela n'a pas été le cas puisque comme vous le savez le gouvernement a pris un décret sans avoir bien vu d'ailleurs l'efficience et l'application de ce décret.

Nous avons travaillé puisque nous sommes attentifs à être de bons républicains et à le mettre en œuvre s'il le fallait. Nous avons travaillé, nous avons encore eu une réunion hier soir avec les associations de parents d'élèves. Mais force est de constater qu'avec les expériences déjà faites dans un certain nombre de villes sur 19 % des enfants Français, il y a une faible prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les

organisations de mise en œuvre, en particulier sur l'ensemble des enfants des maternelles. Une sorte de désorientation des plus jeunes enfants parce qu'il y a une multiplication des intervenants au sein même de l'école. Nous ne sommes pas certains que la fatigue ne soit pas plus importante le soir.

Des organisations des rythmes familiaux, puisque les parents qui travaillent se doivent d'organiser leur temps de travail par rapport à la mise en route de cette réforme dans les communes et selon les différentes structures communales.

Nous avons également les activités sportives et culturelles, associatives ou conservatoire, etc., qui vont être touchées, où tout ce qui est fait dans le cadre périscolaire qui est remis en cause et qu'il faut naturellement les recaler.

Nous avons les problèmes techniques d'organisation avec la possibilité de recrutement. On nous a dit qu'il faut prendre les emplois jeunes, mais en parallèle nous avons en même temps créé une filiale d'animation éducative périscolaire extrêmement forte permettant à des personnes d'avoir une vraie carrière maintenant, et non pas d'être laissées plus ou moins à vau-l'eau. Donc là il y aurait une distorsion très forte. Et puis de surcroît si on veut faire un peu de qualité, on ne peut pas confier cela à des personnes qui ne seraient pas qualifiées.

Il y a en même temps dans une ville comme la nôtre une tension foncière forte. Vous imaginez que nous n'avons pas suffisamment de locaux disponibles. Nous savons que la plupart des activités périscolaires sont quasiment dans nos écoles et sont souvent dans des classes où nous utilisons des classes actives. Tout cela est toujours source de difficultés de remise en route. Naturellement, la multiplication de ces activités va amener des conflits potentiels avec les usagers permanents ; je pense aux professeurs qui ne sont pas non plus très passionnés par cette réforme.

Enfin, dernier point que vous avez sur le document, c'est le coût de la mise en œuvre de cette réforme. Très naturellement, il nous a été annoncé un certain nombre d'interventions financières. Seront-elles présentes au rendez-vous ? On ne le sait pas encore. Seront-elles pérennisées ? On ne le sait pas. L'intervention de la CAF est-elle assurée ? Sous quels critères ? On nous annonce 54 euros sur la présence de l'enfant sur les trois heures de TAP ; c'est le temps d'activité périscolaire que nous devrions mettre en œuvre.

Nous avons donc un vœu qui vise, comme beaucoup d'autres Mairies dans le Val-de-Marne de toutes tendances politiques d'ailleurs, de solliciter auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

- la suspension de l'application de cette réforme pour la rentrée 2014,
- la réouverture de concertations sur la réforme de ces rythmes avec les associations des maires.

Et puis à défaut, au moins l'engagement du gouvernement de pérenniser la compensation financière de l'Etat à l'euro près de la prise en charge du coût de l'application cette réforme. Et puis l'engagement du gouvernement d'exiger de la CAF la compensation financière à l'euro près de la quote-part qu'elle prendrait en charge, car s'il y a des critères qui rentrent en jeu, et comme vous savez que Saint-Mandé est un potentiel financier et fiscal élevé, il est évident que les critères qui ont été pris par certaines institutions risquent de nous retomber aussi sur le poil.

En conséquence de quoi, nous avons là une interrogation forte sur cette réforme, même si nous l'avons préparée parce que nous ne voulons pas être pris en défaut si nous devons la mettre en application.

Nous avons près de 1 700 élèves dans nos écoles. Nous aurons une ouverture de deux classes l'année prochaine, une en maternelle à Paul Bert, et l'autre élémentaire Charles Digeon. Vous voyez que cela nous fait à peu près 69 classes maintenant. Et donc c'est un élément extrêmement lourd à mettre en place quelles que soient les qualités du travail qui a été fait. Madame la Directrice de la direction de la famille, je vous en remercie, ainsi qu'Annick Marghieri et tous les acteurs, Anne Carrese et Marie-Pierre Le Gall. Mais c'est quelque chose de lourd. Nous voulons marquer notre, non pas opposition sur la réforme des rythmes scolaires, mais au moins qu'il y ait une prise en compte véritable. Si Monsieur Peillon avait été un élu local, peut-être qu'il aurait un peu mieux négocié ou travaillé cette réforme avant de la lancer urbi et orbi.

Voilà mes chers collègues, j'ouvre le débat, je vous en prie.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, c'est une réforme qui est ambitieuse. D'abord il y a une partie loi, et le décret dont vous avez fait état ne porte que sur la question de l'aménagement du temps périscolaire. Il faut

bien distinguer les deux choses. Qu'elle pose des problèmes pratiques, oui, cela tout le monde en est conscient.

D'abord, votre vœu est d'abord un vœu qui est proposé de façon générale par l'UMP, votre formation. Je pense qu'il faut quand même voir la présentation des choses, puis de les replacer dans leur contexte. Il y a eu encore un rapport qui est tombé cette année. L'école primaire française décroche, et cela, depuis plusieurs années. Alors il faut essayer de faire quelque chose qui soit conforme au rythme des enfants.

Déjà dans votre vœu, pour expliquer qu'il faudrait demander un report, parce que de report en report, c'est comme cela qu'il y a des situations qui n'évoluent jamais. C'est vrai que d'ailleurs vous pouvez observer que tous les ministres qui se sont attelés à cette question des rythmes scolaires ont rencontré des difficultés parce que cela heurte beaucoup d'autres intérêts. Mais votre vœu n'est quand même pas très impartial. Moi je veux bien qu'on parle de la fatigue des enfants. Par exemple, suite à l'un des arguments que vous mettez en avant ou que mettent en avant les rédacteurs du vœu. Pense-t-on à la fatigue qui était celle des enfants à Saint-Mandé dont les parents travaillent, qui commençant en allant le matin à la garderie avant l'école, ensuite à l'école, restant après à la garderie, et allant au centre de loisirs tout le mercredi. C'est le cas de beaucoup d'enfants Saint-Mandéens. Il y a quelques enfants dont ce n'est pas le cas, mais c'est aussi le cas d'un certain nombre d'enfants. Alors je ne sais pas si la fatigue des enfants est un bon critère ? Surtout que ce soit un critère qui soit démontré, comme quoi la nouvelle réglementation aggraverait cette fatigue.

Vous parlez des rythmes familiaux ; oui, les rythmes de l'enfant ne correspondent pas toujours avec les rythmes des familles, mais c'est une question qui a toujours existé. Mais là où je deviens extrêmement perplexe, vous parlez du coût pour la commune. Or, encore tout récemment, j'ai rencontré des responsables d'associations de parents d'élèves sur Saint-Mandé qui disaient être complètement dans l'ignorance de la question chiffrée de ces fameuses activités. Vous nous aviez conviés à une réunion, je suis venue. Cela avait l'air, très honnêtement, d'être la onzième plaie d'Egypte l'aménagement du temps périscolaire. Il y avait une volonté, il y avait de l'enthousiasme pour mettre en place ce projet qui faisait plaisir à voir. On sentait vraiment que c'était la corvée dans toute sa splendeur. J'aimerais d'abord savoir comment ont été effectuées les études chiffrant à 380 000 euros le coût de la mise en place de cette réforme. Et puis finalement votre démarche, c'est quoi ? C'est de dire : « Repoussons d'un an ». Et puis en 2014, vous allez dire : « Repoussons encore d'un an ». Et on n'en sortira jamais. La très grande majorité des spécialistes de l'enfance sont d'accord avec cette loi sur les rythmes scolaires.

La dernière fois vous m'aviez envoyée un peu bouler en me sortant une lettre de la FCPE. Après, j'avais été vérifier. La FCPE a effectivement des réticences ici. Au demeurant, elle n'est pas forcément sur la même longueur d'onde qu'au niveau départemental et au niveau national. Mais il y a une chose en tout cas qui est bien claire, c'est que la FCPE dit qu'en tout état de cause, les difficultés de cette loi ne doivent pas être exploitées par des élus de droite qui ont approuvé la politique de l'ancien Président de la République qui a consisté à diminuer considérablement le nombre d'enseignants entre autres à l'école primaire.

Mme ARTHUR : Je ne reprendrai pas ce que vient de dire Geneviève Touati et j'abonde. Je voulais juste parler de l'intérêt de l'enfant, donc c'est une de mes motivations. Mais je me souviens bien lorsqu'en 2000 et quelque on est passé à la semaine des quatre jours, alors que toutes les études disaient qu'il fallait qu'un enfant soit au maximum à l'école et que c'était mauvais pour l'enfant de n'être que quatre jours à l'école. Cela n'a pas suscité autant de tollé, en tout cas sur Saint-Mandé qui était passée à la semaine des quatre jours bien avant que cela ne se passe au niveau national. Donc là, ce n'était absolument pas dans l'intérêt de l'enfant.

La désorganisation des rythmes familiaux, certes, comme le disait Geneviève Touati, les rythmes de l'enfant ne correspondent pas toujours avec les rythmes professionnels des parents. Mais une sortie d'école à 15 heures 30, mais est-ce qu'une sortie d'école à 16 heures 30, est-ce que cela coïncide plus avec des horaires de travail de la plupart des familles ? Donc cela ne tient pas la route.

Enfin, c'est quand même une réforme majeure qui touche à l'éducation, et comme toutes les réformes de l'Education Nationale, elles sont difficiles et elles accouchent dans la douleur quand elles arrivent à terme. Il faut les encourager. J'ai lu dans la presse il y a quinze jours, un mois, un rapport justement sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans toutes les villes de France, et 80 % des maires se disaient satisfaits de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ; 80 % ! Ce n'est pas 52 %, c'est 80 %. Cela ne suscitait pas non plus des coûts faramineux pour les communes, même s'il y avait une augmentation.

Je connais des petites communes qui sont organisées, qui ont fait l'intercommunalité justement entre communes. Il y a des choses à faire et à penser. Mais je vous dis, il y a plus de 80° % des maires et des parents qui demandent des aménagements, mais ne sont pas hostiles à la réforme. Je pense qu'utiliser politiquement cette réforme, comme cela a été soutenu par le groupe UMP au Conseil Général, cela n'a d'ailleurs pas été voté. Moi je voterai comme mes camarades de la liste contre ce vœu.

M. ARLETTE : Ce vœu est rédigé d'une manière très générale, et il vise d'un seul élan beaucoup de communes sans distinction de situation : communes urbaines, communes rurales, tout est ensemble. Pour sa part, Saint-Mandé partage certains des problèmes soulevés, mais pas forcément tous. Nous voterons pour ce vœu, tout en sachant qu'avec une telle formulation qui a un côté copier/coller qui n'échappe à personne, il n'a guère de chance d'être pris en compte. Nous vous demandons de noter que le moment venu, nous traiterons cette question spécifiquement pour Saint-Mandé.

M. le Maire : Je vais vous répondre à tous. D'abord le copier/coller, oui, c'est un vœu fait par 24 Mairies ensemble, donc naturellement ils se ressemblent. C'est un vœu d'ailleurs qui tourne, parce que les maires échangent beaucoup. Je voudrais quand même vous dire un certain nombre de choses. La première sur la semaine des quatre jours, quand nous l'avons mise en forme en 2000, Madame, il y a eu des zones pilotes. Cela a été testé avant d'être lancé au niveau national. C'est Vincennes qui a commencé, et Nogent ensuite, et ensuite nous avons été mis aussi en troisième ville. En conséquence de quoi, il y a eu un test, il y a eu une élaboration, une analyse, une expérimentation qui ont permis d'améliorer le système, et après de le généraliser. Là ce n'est pas le cas, on a un décret, cela nous tombe sans aucune aide d'application. Nous avons eu des guides à fur et à mesure. Cela a bien pataugé, à tel point qu'en 2013 aucune commune du Val-de-Marne dirigée par un Conseil général communiste, je vous le rappelle, 47 communes, aucune de ces 47 communes n'a mis en œuvre cette réforme.

L'étude dont vous faites l'écho, Madame, a été faite suivant les villes qui ont mis cette réforme en 2013 en marche, sans prendre, excusez du peu, la ville de Paris qui représentait la quasi-totalité des jeunes. Et vous savez ce qui s'est passé à Paris, il y a eu encore des grèves, des mouvements, etc., de l'ensemble des professeurs qui sont quand même, vous avez parlé des professeurs qui manquaient, au cœur du métier et du savoir. Je pense qu'on peut quand même aussi les écouter, et au moins entendre, écouter ce qu'ils ont à nous dire.

Effectivement, la FCPE locale a émis un certain nombre de réserves. Elle a écrit aux parents pour dire ces réserves. Elle se détache de la FCPE nationale qui avait les mêmes réserves, Madame Touati, jusqu'au jour où le Ministre de l'Education Nationale a délivré une subvention de 150 000 euros ; et quelques jours après, nous nous sommes tous aperçus qu'il y avait eu un changement d'observation, d'analyse. Tant mieux que cela ait facilité d'ailleurs cette analyse. Mais la FCPE locale, au moins, a le mérite d'avoir le courage de ses opinions et de continuer ainsi. Mais nous vous laissons la FCPE Madame, nous savons où elle est. Là-dessus, nous n'allons pas lui mettre une étiquette de droite républicaine et du centre, même si tous les hommes et les femmes qui y participent sont libres d'y participer, et ils y vont spontanément parce qu'ils pensent que c'est bien pour leurs enfants, et c'est le plus important.

Très sincèrement, je crois que cette réforme a été mal préparée, elle a été mal conçue. Elle a été d'ailleurs mise en déviance dans une voie de dévoiement de l'utilisation institutionnelle puisque c'est par décret que cela a été fait et non pas par loi. Parce que loi, il y aurait eu un débat au Parlement, les sénateurs et les députés s'en seraient saisis, les élus locaux en auraient parlé. Il y aurait eu une mise en route véritablement partagée de cette réforme. Cela n'a pas été le cas, c'est la raison pour laquelle nous émettons toutes les réserves que nous connaissons.

Hier soir, à la réunion des parents d'élèves, nous avons donné les quatre hypothèses de financement restant à la charge de la commune. Et Madame Marghieri, dans la réunion prochaine d'une commission, la présentera à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Nous avons quatre hypothèses.

- La première hypothèse, il y a l'Etat seul qui finance.
- La deuxième hypothèse, il y a la CAF seule.
- La troisième hypothèse, c'est la CAF plus l'Etat.
- La dernière hypothèse, il y a zéro.

Comme on s'appelle Saint-Mandé, il y a de fortes chances qu'avec les critères dont je vous ai parlé tout à l'heure, il y ait zéro. Puis on nous dit que c'est le fonds de péréquation, il est là pour une année ; et *quid* des autres années ? Imaginez qu'on s'avance, et avec quel argent ? Donc on peut être respecté ;

36 000 communes, cela peut se respecter quand même. J'espère que le gouvernement en place aura la décence républicaine de répondre avant les élections municipales, de telle façon que toutes celles ou tous ceux qui s'intéressent à la vie municipale puissent préparer leur projet avec une information fiable, crédible, et leur permettant d'annoncer des choses réalistes.

C'est la raison pour laquelle je vais vous proposer mes chers collègues de mettre ce vœu aux voix.

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve une réouverture de la concertation avec l'Etat concernant les aspects financiers de la réforme des rythmes scolaires.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF,

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

1 abstention : M. Michel MAHEROU.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Je voudrais, mes chers collègues, vous demander si vous avez des questions à poser ?

Mme TOUATI : J'ai une seule question. Je voudrais quelques explications sur l'opération des terrains EDF rue du Commandant Mouchotte. Donc on a vu le volet recours et transactions. Ceci dit, cela ne repart pas. J'ai entendu dire que la clinique Jeanne d'Arc devait bien venir s'installer, et qu'en fin de compte, elle ne viendrait pas, et resterait là où elle se trouve actuellement. Je voudrais déjà savoir si c'est exact. Parce que compte tenu du montage de l'opération, c'est ce que j'ai cru en comprendre, cela remet en cause nécessairement l'équilibre financier de l'ensemble du mécanisme, c'est un des partenaires. C'était ma première question.

Je voulais savoir également si vous aviez des informations, parce qu'il se dit que le programme immobilier ne se vendrait pas aussi rapidement, on peut comprendre compte tenu du prix. Donc tout est-il bouclé, ou est-ce que c'est quand même une opération qui, là, est un peu chancelante ?

M. le Maire : Sur le terrain EDF, je vous rappelle qu'effectivement le Groupe Korian avait comme actionnaire la Foncière des Régions qui est propriétaire de terrain. Le Groupe Korian qui gère la clinique qui est située rue Jeanne d'Arc, a imaginé de reconstruire sa clinique pour la mettre dans les conditions de sécurité et de normes pour accueillir les patients sur son terrain. Cet élément est toujours valable. Nous avons à côté eu la capacité de construire la maison de retraite et les logements sociaux. Le troisième volet de l'opération, c'est une résidence senior, comme vous le savez, et des logements d'accession à la propriété dans laquelle il y a la fameuse crèche d'environ 35 berceaux. Tout cela est fait par le propriétaire privé, Foncière des Régions. Nous avons, nous, obtenu qu'il y ait des équipements publics ; c'est ce que nous avons souhaité. L'équilibre est par la Foncière des Régions avec la clinique, avec les logements sociaux, la maison de retraite, et puis les logements d'accession à la propriété et la résidence senior.

Au jour d'aujourd'hui, je sais que la résidence senior est vendue à une institution. Et je crois qu'il y a 15 ou 16 appartements de vendus sur les 68, et ils doivent commencer la construction au bout du quart ou 30 %. C'est là où je pense que les banquiers autorisent le lancement des programmes immobiliers.

Pour la clinique, le Groupe Korian entre-temps, pour simplifier les choses, a vendu son département clinique à un autre groupe qui fait la même chose. Je crois que c'est une société lyonnaise qui a racheté les droits, le permis de construire, et est en train d'étudier la mise en route de ce chantier. Il est possible qu'ils aient ouvert, compte tenu de ce que représente la clinique Jeanne d'Arc dans son histoire et dans son patrimoine avec son terrain et ses cent ans, puisqu'elle a été ouverte en 1912 ; il est possible qu'ils aient ouvert une nouvelle négociation pour conserver aussi la clinique. Maintenant s'il y a d'autres évolutions, il est évident que nous en serions amenés à regarder cela de près, car il faut que cette opération puisse sortir le plus vite possible et que ce soit enfin terminé.

Mme PALLIERE : J'ai été destinataire, je pense comme beaucoup ici, d'un tract émanant de la CFTC concernant un agent de la ville. Ce tract met gravement en cause le management de la ville, et vous-même en particulier. Je voulais savoir ce qu'on pouvait en dire ? C'est une première question.

La deuxième question concerne l'énergie qu'il faut déployer pour avoir des documents assez rapidement. Je passe sur plusieurs demandes qui ont enfin abouti. Nous avons demandé à connaître le résultat de la procédure d'appel d'offres concernant la communication de fin d'année. La réponse finalement, c'est qu'il n'y a pas eu de procédure d'appel d'offres, mais une procédure simplifiée. Ma demande maintenant c'est de connaître le résultat de la procédure simplifiée, je crois que c'est la même demande.

Deuxièmement, nous avons posé une question sur une récapitulation des logements sociaux et du contingent Mairie que j'ai fini par avoir. Mais j'avais aussi posé la question des logements sociaux de la ville de Saint-Mandé situés sur le territoire de Montreuil et de leur devenir en cas de changement de politique. Là je n'ai pas eu de réponse après plusieurs relances, ni sur le déroulement de la procédure d'expropriation de l'immeuble rue des vallées avenue Gallieni. Sur ce sujet, on aimerait bien consulter le dossier et ne pas seulement avoir une réponse évasive.

M. le Maire : Merci Madame Pallière. Concernant le tract de la CFTC, je voudrais vous dire qu'il s'agit d'un tract qui concerne un agent de la police municipale, et sur lequel il y a un certain nombre d'observations lourdes qui ont été faites. Il a cherché à se protéger. Bien sûr, un syndicat accuse toujours le Maire qui est le patron ou les services. Soyez claire Madame Pallière, ce sont plutôt les chefs de services ou les responsables de la police municipale qui sont visés à l'intérieur de ce tract.

D'ailleurs, vous le savez très bien Madame Pallière, puisque vous avez échangé avec la CFTC par mail qui devait vous demander certainement d'avoir un certain nombre de fichiers parce que vous avez écrit dans ce mail. Vous allez peut-être trouver cela étrange, mais la dernière liste de courriels Mairie que je possède date de plusieurs années et est obsolète. Je me suis renseigné auprès d'employés de la Mairie, il n'y en a pas de plus récente, je vois de quoi il s'agit. Je peux vous trouver des mails de personnes avec lesquelles je suis en contact, quels sont les services qui vous intéressent ?

Mme PALLIERE : J'ai même rencontré le délégué syndical avec Monsieur Arlette et Monsieur Montagnon, il n'y a pas de mystère.

M. le Maire : Vous prétendez être demain première magistrate de la commune de Saint-Mandé, je vous le souhaite naturellement. Mais il faut faire attention, il y a des réseaux, il y a une logique, il y a une chaîne de décisions dans une commune comme il y a dans une entreprise. Et très naturellement, il y a un Directeur général des services, un Directeur des Ressources Humaines, un chef de la Police Municipale. Il y a des règlements intérieurs. Il y a des processus et des procédures disciplinaires qui sont mises en œuvre auprès des personnels de la ville de Saint-Mandé comme dans toute ville de France. Et très naturellement, tout cela est tout à fait respecté.

Cette personne a eu un certain nombre de comportements qui ont amené ces hiérarchies à agir, Madame Pallière, à prendre des décisions. Vous le savez très bien puisque quand vous étiez adjointe, nous avons été amenés à prendre aussi des procédures disciplinaires pour un certain nombre de personnes qui pouvaient travailler dans les crèches, dans les écoles. C'est un certain nombre de sujets qui sont lourds, et il faut faire attention à la manipulation qu'il peut y avoir derrière.

La CFTC a décidé de désigner la personne qui est en cause dans les services. Les procédures disciplinaires iront jusqu'au bout. Cette personne est protégée également parce que si elle le veut, elle peut saisir le Tribunal administratif pour contester les mesures qui sont prises à son égard. Elle a le droit. C'est inscrit dans les textes, et là-dessus, ce sera respecté. Et naturellement, nous, nous irons au bout de cette démarche parce que, quand on est policier municipal, il a un certain nombre de logiques toutes particulières. On est détenteur de l'autorité publique au nom du Maire, au nom de vous tous Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Saint-Mandé, et on ne peut pas jouer avec ce genre de choses. C'est une responsabilité lourde. Il y a des assermentations qui sont faites devant le Procureur de la République et devant le Préfet dans une commission avec le Procureur de la République. Et vous imaginez qu'on ne peut pas jouer avec ce genre de chose.

Je fais toute confiance, non seulement au Directeur général des services, au Directeur des Ressources Humaines, mais également au chef de la Police Municipale et aux différents chefs de brigade qui assurent aux côtés de la Police Nationale notre sécurité dans des conditions souvent difficiles ; même si Saint-Mandé n'est pas une terre d'insécurité majeure comme on connaît ailleurs. Il y a une insécurité parce qu'on vient faire ses courses, hélas, dans une ville relativement aisée et résidentielle. Alors Madame Pallière, voilà où nous en sommes pour la CFTC, qui a été reçue d'ailleurs dans le cadre légal.

Cette dame, parce que c'est une policière, a été reçue dans le cadre des procédures, avec ses conseils au bout de la deuxième et troisième fois, comme c'est inscrit dans les textes. Et donc, par expérience, faites attention à cette chose. C'est un conseil que je vous donne très amicalement.

Mme PALLIERE : Je demande juste pourquoi vous n'avez pas reçu le délégué ? Cela aurait peut-être simplifié les choses.

M. le Maire : Mais c'est mon droit le plus absolu. Nous avons une organisation. Et j'ai reçu la policière, nous nous sommes expliqués. Et j'ai transmis à celles et ceux qui sont compétents en la matière sur tous les détails de bien vouloir prendre en œuvre, c'est eux qui ont mis les procédures en place. De surcroît, le syndicat CFTC n'a pas de représentant officiel à Saint-Mandé. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas au jour d'aujourd'hui d' élu dans le cadre du personnel municipal de Saint-Mandé. Ils ont dû ajouter cette personne, et ils ont le droit, je crois, de le faire. Mais moi j'ai deux syndicats en face de moi. L'un s'appelle CFDT et l'autre s'appelle CGT. Quand ils ont besoin de moi, on les reçoit. Voilà, et nous en sommes à ce niveau-là. Quand ils seront élus dans les prochaines élections qui doivent avoir lieu en novembre ou décembre l'année prochaine, s'ils sont élus, ils seront naturellement reçus par le Maire que je serai.

Madame Pallière, vous m'avez posé un certain nombre de questions sur des documents que vous demandez, nous vous les envoyons. Permettez-moi de vous dire que les services ont aussi à faire tourner les services et qu'ils ne peuvent pas vous répondre du jour au lendemain.

Vous m'avez demandé une salle, je vous ai répondu que vous n'avez pas été chercher comme Monsieur Eroukmanoff – tiens, il a quitté la salle. Sur votre salle, vous aviez la réponse dans votre boîte aux lettres. Allez voir votre boîte aux lettres, elle se remplit. Tous ces documents vous seront naturellement fournis tranquillement en temps et en heure. Ils arrivent. Vous avez eu le tableau des logements. Pour la ville de Montreuil, pour le Conseil Municipal, ce sont une dizaine de logements, onze je crois – Monsieur le Directeur général des services est en train de sortir le dossier pour répondre – sur lesquels nous avons financé les droits d'attribution de telle façon à pouvoir, en son temps – je pense que c'est dans les années 2000 lorsqu'il y a eu une explosion des polices municipales – faciliter la venue de policiers municipaux dans notre Police Municipale. Et donc nous avons eu dix, douze logements dans lesquels nous avons logé des policiers municipaux.

C'est un accord que nous avons eu grâce à la TEP, intercommunalité bien sympathique. La TEP qui nous a permis avec Monsieur Jean-Pierre Brard, alors Maire de Montreuil, d'avoir cette possibilité d'échange intelligent. Madame Voynet, Maire en 2008 de Montreuil, n'a pas trop souhaité continuer ces éléments. Mais pour l'instant, les baux, d'après ce que je sais, qui ont été confiés soit à des policiers, soit à d'autres fonctionnaires de la ville de Saint-Mandé. Lorsque les policiers n'ont plus eu besoin de cela pour être fixés à Saint-Mandé, nous avons donc donné ces logements à des fonctionnaires de la ville de Saint-Mandé. Je vous en donnerai la liste dès qu'on me la fournira, chère Madame, parce que ma mémoire peut flancher quant au nom des personnes qui sont logées à Montreuil. Il y a une personne de l'état civil, il y a des policiers municipaux, il y a des personnels des crèches. Donc tout cela vous sera fourni. Mais laissons aussi le temps aux services, et vous aurez les réponses.

Ensuite, il y avait les cartes de vœux. Donc il y a un MAPA qui a été fait, donc il y a eu trois lots. Le lot 1 a été remporté par la société Mano, le lot 2 par Médiacommunication, le lot 3 c'est l'impression, Demay Imprimerie. Le lot 1 c'est l'affiche de Noël, le 2 c'est la carte de vœux et l'affiche de vœux. Et cela pour un montant global TTC 12 143 euros.

M. ARLETTE : C'était combien l'année dernière ?

M. le Maire : C'était autour des 20 000 euros.

M. ARLETTE : Et les années précédentes ?

M. le Maire : Aussi. Mais nous avons fait des marchés. Nous étions dans les comptes et dans les clous Monsieur Arlette puisque je sais que c'est votre problème personnel.

M. ARLETTE : Non, il n'y a pas de problème personnel.

M. le Maire : Oh que si, c'est un problème personnel. Nous étions dans les clous parce que les marchés étaient efficaces et étaient bien dans l'ensemble des marchés publics autorisés en 2008, 2010, 2013, et donc 2014. En 2009, 2011 et 2012, effectivement, le service des marchés publics s'était penché sur des gros marchés ; je pense aux assurances, à l'éclairage public, au Val de Gaule et autres marchés de ce type. Nous n'avions effectivement pas fait de marché spécifique. Mais nous étions dans les clous.

Il y a eu un marché en 2007, et il y avait les plafonds qui ont varié : 20 000, 4 000 et 15 000. C'est vrai qu'une année, nous n'étions pas dans les clous. Mais je vous signale que vous avez oublié de signaler, puisque vous êtes très attentif à ce marché, vous avez oublié totalement – je vous l'avais déjà dit en mars quand vous avez cherché naturellement ce marché puisque je vois bien pourquoi vous faites ça, et pourtant Monsieur Montagnon était aux finances – les vêtements de travail, le mobilier administratif. Nous avons les fournitures pour les ateliers des services techniques. Tout cela c'est en train de rentrer dans les clous. Vous avez les produits d'entretien, produits à usage unique, petit matériel de ménage, nous avons aussi un marché à lancer.

J'ajoute que nous avons aussi de temps en temps un certain nombre d'éléments, je pense en début 2010. Le service me fait remarquer que nous avons eu l'achat de panneaux d'exposition pour la culture pour un montant de 23 800 euros. Nous n'étions pas dans les marchés, et il fallait naturellement s'y remettre.

Nous avons profondément avancé puisque je vous signale que dans le service, nous avons depuis six ans lancé 338 marchés, soit en 2012 une hausse de 33 % du nombre de marchés. En 2013, nous avons lancé 37 marchés ; et il est prévu par ailleurs le lancement d'une quarantaine de marchés pour l'année 2014. Nous avons réalisé entre 2008 et 2013 exactement plus de deux millions d'euros d'économies grâce à ces marchés. Et nous continuons à nous améliorer et à peaufiner cette densité.

Vous savez Monsieur Arlette, quand Monsieur Montagnon, Adjoint chargé de la culture, m'a demandé de licencier Madame M. avec les dispositifs légaux – c'est bien vous qui me l'aviez demandé Monsieur Montagnon, d'accord – nous l'avons fait. Dans les dispositifs que représente la protection aussi des personnes des collectivités territoriales, Madame M. a coûté quelque 120 000 euros en deux ans et demi.

Donc il faut naturellement que nous améliorions en permanence nos marchés, et nous en sommes quasiment à 96 % des dépenses de la ville sur les marchés publics, soit en appels d'offres soit en MAPA, soit en la règle des trois devis. Donc je pense sincèrement qu'on fait beaucoup de progrès d'amélioration.

M. MONTAGNON : C'est juste pour revenir sur un sujet important aussi pour la ville, sur lequel nous sommes revenus en commission puisqu'il s'agit malheureusement de notre emprunt toxique ; particulièrement ces jours-ci puisque c'est maintenant que va être déterminé le taux applicable à l'emprunt structuré lié à la parité euro/franc suisse. On en a parlé en commission, mais on a un certain nombre de questions.

Avez-vous connaissance, Monsieur le Maire, à cette heure du taux qui sera appliqué ? Où en est-on ? En commission, il nous a été indiqué qu'une médiation était en cours. Qu'en est-il ? Puisque nous avons compris aussi que vous étiez sur le point de prendre une décision sur cet accord. Quelles sont les conditions de la transaction si elle a lieu ?

Enfin, lors du dernier conseil, vous nous aviez annoncé que l'appel aux fonds d'aide créés par l'Etat serait une solution pour Saint-Mandé puisqu'en fait c'est effectivement ces emprunts francs suisses/euros qui étaient en cause. Ce sera totalement pour nous, disiez-vous à l'époque. Et je m'étais permis d'en douter au regard du problème qui porte en fait sur huit à dix milliards au niveau national.

Vous avez même ajouté : « Nous sommes dans l'attente de la mécanique de mise en route du fonds de soutien qui a été créé pour l'ensemble des communes ». Nous n'avons pas encore les modalités de dépôt de ce dossier qui devra être voté dans la loi de finances 2014 au Parlement à l'automne. Je crois qu'effectivement ça a été voté ces jours-ci.

Mais on a tout de même appris la semaine dernière, ce qui est tout de même étonnant, que la ville d'Asnières avait bénéficié de ce soutien en 2013. Pour une fois, Monsieur le Maire, on aurait bien voulu être les premiers, mais nous ne sommes pas les premiers. C'est un peu dommage qu'on n'ait pas pu bénéficier... ; à moins qu'on me dise le contraire, mais toutes les informations que j'ai eues par la presse et tous les éléments confirment bien que la ville d'Asnières a bénéficié d'une aide sur l'année 2013.

M. le Maire : Sur les emprunts toxiques, je rappelle qu'ils ont été pris lors d'une renégociation de la dette de Saint-Mandé. Nous avons désengagé Saint-Mandé dans la dette entre 1995 et 2001, et ce pour financer les grosses opérations dues au rajeunissement, en particulier de la ville, qui ont été l'école Emilie et Germaine Tillion et particulièrement la Maison de la famille.

Nous avons renégocié en 2007, et c'était l'ancien adjoint chargé des finances qui avait mené cette négociation. Et il nous a été proposé ces fameux emprunts comme à 5 500 communes de France. Hélas,

nous sommes tombés dedans. Je le regrette naturellement profondément, vous l'imaginez, comme vous-mêmes lorsque nous nous en occupions ensemble pour essayer d'en sortir, Monsieur Montagnon, l'année dernière puisqu'effectivement ce n'est pas le nouveau génie de Saint-Mandé qui a décidé tout seul, c'est nous qui avons ensemble essayé de trouver les solutions.

Dans un premier temps, nous avons fait 1 118 000 euros d'économies. Et à partir du 1^{er} janvier 2013, la mécanique avec le taux de change s'est mise en application. Nous avons nous-mêmes, et vous aviez participé, et je vous en remercie Monsieur Montagnon, essayé de négocier avec Dexia. Vous savez que nous avons attendu jusqu'au bout, nous avons capacité d'ester en justice, et nous avons donc attendu ces négociations.

Ces négociations, vous en êtes témoin, vous les avez menées, et elles n'ont pas pu aboutir parce que les propositions n'étaient pas bonnes. Donc du coup, le Conseil Municipal suivant a décidé de porter plainte. Ce que nous avons fait en janvier 2013. Cela a été fait avec le cabinet Fiducia qui nous conseille, et nous avons déposé plainte auprès du Tribunal de Grande Instance.

Nous avons suivi également la capacité d'avoir des aides. Il y a eu un premier fonds de soutien qui avait été voté par le Parlement dans la loi de finances 2013, mais il s'agissait des villes de moins de 10 000 habitants. Et il y a eu un groupe de travail, une commission parlementaire qui s'est réunie et qui a travaillé, dont le maire d'Asnières était le Vice-président ; avec Monsieur Bartolone qui était le Président de cette commission. Ils avaient commencé d'ailleurs avant le changement de majorité d'élection présidentielle législative, etc.

Donc ce groupe de travail a rendu un certain nombre de conclusions, et il y a eu la « bombe » de Nanterre qui a déclaré et qui a jugé qu'effectivement Dexia avait fauté pour un certain nombre d'éléments, et donc a enclenché un processus qui fait que le gouvernement a accéléré la volonté de se sortir de ce piège, dans la mesure où en même temps Dexia a disparu, elle est devenue maintenant la société SFIL qui est la maison-mère de la Caisse Française de Financement Local, ex-Dexia. Et donc ils ont vu le danger naturellement de la jurisprudence du jugement de Nanterre, et ils ont accéléré la mise en route d'un fonds qui a été annoncée en juillet, et qui naturellement devait être voté puisque c'était une dépense inscrite par l'Etat, prise en compte en partie par l'Etat *via* la Caisse des Dépôts et Consignations. En loi de finances, il fallait naturellement inscrire aussi les recettes.

La loi de finances est en train d'être votée. Effectivement, ce fonds de soutien a été créé. Saint-Mandé pourra naturellement en bénéficier. Nous allons déposer notre dossier lorsque l'action de ce fonds de soutien sera ouverte. Et ce ne sera pas ouvert, avant le 1^{er} mars, Monsieur Montagnon. Et les dispositifs de mécanique, nous ne les connaissons pas encore, sauf un seul. C'est que nous devons retirer notre plainte lorsque nous aurons enclenché le dispositif.

En parallèle, le Tribunal voit ses délais courir, et ils ont trouvé l'astuce de rouvrir, de proposer, d'ouvrir des médiations. Quand j'ai reçu cette proposition, nous avons vu nos conseils, Finance Active et le cabinet Fiducia, de telle façon à ce qu'ils nous conseillent. Les deux nous disent : « Ce n'est pas la peine d'ouvrir la médiation, etc., parce que de toute façon vous allez retirer votre plainte lorsque vous vous trouverez dans le fonds ».

J'ai saisi le Président du Tribunal de Grande Instance pour lui demander si cette médiation ouvrait la voie et était parallèle, ou enclencher le processus du fonds. Pour l'instant je n'ai pas de réponse. Et pour être le plus tranquille, puisqu'on peut de toute façon se retirer d'une médiation, nous avons décidé, et je vous propose, que nous allions rouvrir la médiation parce de toute façon ça nous permettra de connaître les différents partenaires de cette médiation. Outre le Tribunal et les ex-Dexia, il y aura la SFIL, il y aura éventuellement la future agence de financement des investissements locaux. Enfin, nous allons rencontrer tous les acteurs, et je pense que ce n'est pas une mauvaise chose que nous montrions notre volonté de préparer ce dépôt de dossier qui s'ouvrira en mars. Voilà Monsieur Montagnon. Alors pour le taux, je ne le connais pas.

M. MONTAGNON : Merci Monsieur le Maire. C'est que je souhaitais simplement savoir où nous en étions. L'historique, on le connaissait.

M. le Maire : Mais comme nous avons la chance ce soir d'avoir du public, je voulais le rappeler puisque des choses ont été écrites. Voilà, il était bon qu'on le dise. Et puis les choses ne sont hélas pas simples du tout, sur ce sujet-là du moins.

M. MAHEROU : Vous venez de le dire ce soir. Bon, c'est fini. Il y a beaucoup de monde. Il doit se passer quelque chose d'important. Je pense qu'ils étaient venus pour voir peut-être un combat de coqs, mais faute de combattants, on n'aura pas le combat de coqs.

J'ai été destinataire aussi de ce tract de CFTC. Madame Pallière n'a pas lu, mais je vais lire un passage parce que cela me choque. Alors soit c'est vrai et c'est grave, soit ce n'est pas vrai et c'est aussi très grave.

Depuis ce jour, elle subit l'acharnement de plusieurs cadres et élus de la ville de Saint-Mandé sous couvert de la Direction générale des services, courroie de transmission du Maire. On a vu ces derniers temps des tracts. Qui dit la vérité ou pas, je n'en sais rien. Mais si c'est ça, c'est grave ; mais si ce pas ça, c'est grave aussi. Mais vous vous êtes expliqué, donc voilà.

M. le Maire : Je vous remercie Monsieur Maherou de souligner qu'il faut faire attention à ce qu'on écrit.

M. MAHEROU : Bien entendu.

M. Le Maire : Je suis prêt à répondre à tout, et avec plaisir et bonheur au contraire, surtout quand à la trahison s'ajoute la lâcheté. Mais concernant cette histoire de policière municipale, l'ensemble des procédures ont été respectées. Cela fait 19 ans que je suis à la tête de cette Mairie. Vous m'avez accompagné, les uns et les autres, même s'il y a eu des départs spontanés.

Je ne pense pas avoir eu une seule fois dans les quelques milliers de personnes qui sont passées à travers la Mairie de Saint-Mandé avoir été accusé de méchanceté auprès de quelqu'un dans cette bonne Mairie de Saint-Mandé. Alors je regrette ces propos qui sont écrits. Je sais que le syndicat CFTC veut s'installer à l'occasion des élections. C'est une surenchère.

Mais vous avez raison Monsieur Maherou, vous qui connaissez bien ce milieu. Un peu de retenue – ceci dit, il y en a d'autres qui en manquent – ne ferait pas de mal à cela.

M. MAHEROU : J'ai une autre petite question. Dernièrement, vous en avez parlé tout à l'heure, nous avons inauguré les logements sociaux, studios, F2, F3 au 85 de l'avenue de Gaulle. Est-ce que je pourrais savoir exactement le prix du mètre carré ?

M. le Maire : Cela doit être huit euros et des poussières, puisque cet immeuble est en PLS. Pourquoi ? Parce que c'est un combat que nous avons mené autour de cette table pendant très longtemps. Le propriétaire qui était un Monsieur extrêmement respectable, professeur de neurologie, était très attaché à cet immeuble parce que son père l'avait construit. Ce Monsieur avait 88 ans lorsque nous avons commencé les négociations. Nous les avons achevées lorsqu'il a atteint 93 ans. S'il y a des âmes féminines seules, ce Monsieur a touché un très beau chèque, puisqu'il a touché près de 5 millions d'euros : le coût de cet immeuble dans lequel il n'y avait plus que deux ou trois appartements qui étaient occupés.

Nous avons eu beaucoup de mal, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, à trouver un bailleur social qui voulait s'engager compte tenu du coût, et nous avons cette histoire du système Perl qui est donc le système de démembrement. Il y a eu 1 700 000 euros de travaux qui ont été ajoutés aux 5 millions. Ce qui fait un prix du mètre carré d'environ 6 300 euros, ce qui rend le logement social extrêmement lourd, extrêmement cher. Et naturellement, compte tenu des subventions que nous avons accordées, nous Mairie de Saint-Mandé, de près de 550 000 euros sur cette opération, ça a pu rentrer dans le PLS, et donc les loyers sont PLS. Donc je pense que c'est 8,61 euros ou 8,34 euros. Le Directeur Général des Services a noté de vous le dire dans les jours qui viennent, le plus rapidement possible.

M. MAHEROU : D'accord. Merci, parce que ça m'intéressait beaucoup.

M. Le Maire : Ce sont des logements sociaux de qualité comme les autres. Sur le plan de la rénovation, c'est du même niveau que des logements neufs de qualité. Mais naturellement, ils sont plus chers que du PLAI ou du PLUS.

Avant de vous quitter, je voudrais informer le Conseil Municipal qu'ayant été l'objet d'un tract un peu surprenant qui a été distribué dans la ville de Saint-Mandé dans le cadre du débat électoral ; le débat électoral permet naturellement tout : on peut se dire des tas de choses, et je suis d'ailleurs assez coulant, et tout le monde l'a vu depuis le début de l'année. Je voudrais quand même dire que, comme le disait très justement Monsieur Maherou qui représente un autre parti politique que le mien, il y a quand même une certaine décence à respecter quand on veut avoir un vrai débat. On peut débattre entre nous : on n'est pas d'accord sur le nombre de places de crèche, il faudrait plus de transparence dans la place des crèches. Madame Pallière dit cela en allant frapper à la porte des mamans auxquelles elle a donné des places de crèche pendant six ans...

Mme PALLIERE : Je suis désolée. Là, je ne vais pas vous laisser dire cela.

M. Le Maire : Mais Madame Pallière, j'ai des témoins puisque vous avez demandé à certaines personnes qui sont à mes côtés, donc on en parlera face à face. Mais cela n'est pas le plus important.

Nous avons donc eu un tract qui a jeté l'opprobre sur toute la politique municipale pendant un certain nombre d'années en visant naturellement à me salir, mais j'ai l'habitude de cela, d'autres l'ont commencé ; et surtout en utilisant des arguments qui sont fallacieux et faux, jetant le doute dans la population, jetant des chiffres au hasard, sans naturellement apporter la moindre preuve. Et quand il s'agit d'argent, je comprends tout à fait que les uns et les autres puissent s'interroger ; moi le premier d'ailleurs.

On l'a vu tout à l'heure, je suis vraiment désolé qu'à la trahison il y ait une certaine forme de lâcheté qui soit ajoutée ce soir à celui qui nous a quittés, parce que ça aurait été intéressant qu'il s'explique. Alors je voulais informer le Conseil Municipal que vendredi et samedi derniers, j'ai envoyé trois sommations interpellatives à l'auteur du tract. Je lui ai envoyé une autre interpellation lui demandant un droit de réponse en vertu de la loi de juillet 1881, et les délais sont en train de courir.

Parce que vous êtes des élus, quels que soient les différends que nous pouvons avoir, nous avons travaillé ensemble et nous avons fait de la ville de Saint-Mandé ce qu'elle est. Je sais bien qu'elle est devenue un cauchemar absolu depuis quelques mois, mais nous avons quand même bien travaillé. Donc la première requête est celle de la Mairie de Saint-Mandé, et pose trois questions. Il y a un premier tract dans lequel on nous dit que nous devons être sous tutelle. C'est assez surprenant, mais on devait être sous tutelle. Alors j'ai posé trois questions.

Avez-vous bien affirmé ce 5 novembre 2013 que la Chambre régionale des comptes aurait très sérieusement envisagé la mise sous tutelle du budget de Saint-Mandé ? La Cour des comptes n'étant pas venue depuis 2007/2008, ça c'est intéressant. Le Préfet s'est déplacé, et lui aussi il aurait bien aimé, certainement, nous mettre sous tutelle. Il est venu plutôt apporter son soutien et le financement pour les logements de Bégin. Je lui pose donc la question : « Sur quels faits et quelles sources d'information précises vous vous êtes donc fondé ? En quoi votre acceptation du poste de Premier-adjoint chargé des finances aurait pu éviter cette soi-disant mise sous tutelle ? »

Je trouve tout à fait exceptionnel qu'on puisse sortir un tract pour dire « Je suis candidat parce que je n'ai eu aucune information dans la ville de Saint-Mandé » ; aucune, c'est marqué dans son tract, et pouvoir sortir autant de détails, même faux, quinze jours après ? C'est intéressant. « Connaissez-vous la teneur du rapport d'analyse de la Direction générale et finances publiques pour 2013 ? Dans l'affirmative, quels sont vos commentaires ? ». Ce qui permettra d'avoir quelques idées de la connaissance profonde qu'il a des dossiers de la ville de Saint-Mandé.

La deuxième pose treize questions. Je lui pose des questions sur les emprunts toxiques : « Combien de Mairies de France ont eu recours aux emprunts selon vous qui avez été membre de la commission des finances pendant de nombreuses années, et Premier-adjoint chargé de finances de février à novembre 2013 ? ».

Monsieur Eroukmanoff a eu des mots extrêmement complaisants d'ailleurs à votre égard. J'ai appris beaucoup de choses sur vous Monsieur Montagnon. Vous avez dit qu'il avait beaucoup travaillé à la Commission des finances. Vous vous êtes opposé à la signature par Monsieur le Maire des emprunts que vous qualifiez de toxiques. Quand ? Par quelle action ? Comment – cela, c'est intéressant pour des gens qui ont fait des hautes études – sur le plan institutionnel un Président de la République, en l'espèce c'était Nicolas Sarkozy, peut-il faire voter un décret ? C'est celui qui annule les *garden-parties*. Je vous le dis puisqu'on ne vote pas un décret. Vous avez critiqué la subvention allouée à une association sportive parisienne, soit 91 000 euros, on en a parlé tout à l'heure. Comme cela, on jette ça en pâture. Des gens qui ont fait ce sport et l'animation de notre commune avec un dévouement, mais vraiment c'est odieux ce que j'ai entendu tout à l'heure. Mais heureusement, c'est enregistré.

Vous avez évoqué 25 000 euros déboursés hors marché pour fêter la nouvelle année dans un excellent restaurant. J'attends encore la liste, où ? Quand ? Comment ? A quelle heure ? Parce que j'aimerais savoir qui ici dans cette salle a fait cette dépense ? Quel était cet excellent restaurant ? Moi non plus Monsieur Maherou, c'est cela le problème. Et selon quel critère d'excellence ?

Considérez-vous que les étrennes ne doivent pas être versées ? En quoi selon vous les gardiens d'immeubles de la ville de Saint-Mandé ont-ils démerité pour ne pas recevoir d'étrennes ? Le repas des gardiens d'immeubles n'a pas coûté 4 200 euros. En 2013, il a coûté 3 900 euros, c'est un buffet

campagnard. Le deuxième cette année, il y en avait moins parce qu'on a dû payer 2 078 euros. On avait baissé la prestation. Cela, c'était la mienne de sommation interpellative.

Je trouve dans cette phrase sur les gardiens d'immeubles le témoignage d'un mépris exceptionnel sur les petites gens. Quand je dis : « Petites gens », pour moi ce n'était pas péjoratif. On voit bien ce qui avait été mis dans cette phrase.

Dans la deuxième sommation interpellative au nom de la Mairie de Saint-Mandé, 13 questions. Je vous les lis parce que c'est quand même important.

Avez-vous fait imprimer et distribuer le bulletin tract intitulé « D'abord vos finances », et à combien d'exemplaires ?

En votre qualité d'adjoint en charge des travaux de la ville pendant sept ans, pouvez-vous expliquer ce que recouvre le thème « pose de bitume relatif à des ardoises indécentes » ? Pose de bitume du carrefour avenue Alphanand ou rue Robert André-Vivien ?

Les réponses sont sur mon blog, je les ai à votre disposition. Il a quand même été adjoint chargé des travaux. Il a été adjoint chargé des appels d'offres. Notre doyen nous racontait quelques anecdotes d'ailleurs un peu à la manière du Conseil général.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un marquage au sol ? Puisqu'il faut quand même poser la question ; quand on parle de quelque chose, c'est que l'on sait de quoi on parle. A cette opération technique précise correspond le marquage au sol des passages piétons avenue Quihou, avenue Gallieni. Quel en était la finalité ? S'il sait ce que c'est, il doit pouvoir dire pourquoi on a fait cela.

J'ajoute que tous ces travaux, ce sont ceux qui ont été faits pour l'amélioration de notre ville en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite.

Estimez-vous que trop d'argent est engagé pour l'aménagement des passages piétons de la rue Durget, rue de l'Alouette ? A quel objectif précis d'amélioration répond cet aménagement technique d'un coût de 34 000 euros ?

Trouvez-vous que la Mairie dispose d'un service juridique interne suffisant et suffisamment omniscient pour faire face à tout ? Pouvez-vous citer le nombre et l'attribution des personnes composant ce service ?

Quels sont les intérimaires qui auraient été rémunérés 365 000 euros dont vous auriez eu connaissance en votre qualité notamment devant la Commission des finances, puis de Premier-adjoint aux finances ?

Septième question : La Mairie ne doit pas souvent faire appel à des avocats, des cabinets de conseil, des professionnels extérieurs indépendants comme Finance Active ou Fiducial ?

Vous faites référence à une ville plus importante de l'Académie de Versailles dirigée par un maire – de l'Académie en plus, c'est amusant – UMP en visant les poses et déposes des guirlandes de Noël chaque année. De quelle ville s'agit-il ?

J'ajoute que sur ce sujet-là, Madame Crocheton qui est ici en est témoin, et les responsables administratifs en sont témoins. Lors d'un comité de direction, nous avons envisagé, lorsque nous préparions le budget, de diminuer la prestation puisque vous savez que nous avons les rues principales et toutes les rues annexes de Saint-Mandé. Nous avons décidé d'attendre 2014 pour que nous puissions en discuter tous ensemble. Il y avait une opération de 30 000 euros ou 35 000 euros, et Monsieur Eroukhmanoff était là quand il a dit devant moi : « Non, on conserve tout cela pour cette année 2014. »

S'agissant de la chanteuse lyrique du conservatoire, considérez-vous qu'il convenait de ne pas respecter une décision de justice ? Et comment fallait-il mettre en œuvre les conséquences de la décision de justice vis-à-vis de cette personne, et des règles qui régissent les fonctionnaires des collectivités territoriales ?

Vous avez affirmé que la dette de Saint-Mandé aurait explosé en 13 ans et atteint aujourd'hui quatre fois le montant de l'an 2000. Connaissez-vous la teneur du rapport d'analyse de la Direction générale des finances publiques pour 2013 ? Dans l'affirmative, quels sont vos commentaires ? Quels sont exactement les chiffres relatifs aux dépenses « fêtes et cérémonies » à Saint-Mandé pour le Conseil général que vous connaissez nécessairement de par vos fonctions, et votre qualité de membre de la Commission des finances, du Premier-adjoint, et naturellement membre du Conseil général ?

Savez-vous que le budget pour ces dépenses est présenté par le Conseil général en deux postes et non en un seul comme à Saint-Mandé ? J'essaie d'avoir des précisions. Je suis quelqu'un de sympa, j'essaie de guider dans les réponses.

Avez-vous affirmé que le taux de la taxe d'habitation a doublé en cinq ans, aujourd'hui il s'élève à 21,73% ? Comme vous le savez, connaissez-vous le taux d'augmentation de la taxe d'habitation appliqué au seul taux communal si la réforme de ladite taxe d'habitation n'avait pas été mise en œuvre en 2011 ?

Ce sont des questions extrêmement précises, plus un droit de réponse qui lui a été envoyé et déposé par huissier samedi matin. Les avocats, demain ou après-demain, reprendront ces sujets-là parce que je ne laisserai pas salir le travail que nous avons fourni ici. Nous avons peut-être encore des éléments de gestion à corriger et à peaufiner. Nous l'avons fait depuis 19 ans, nous avançons, nous continuons. Je pense que nous avons de quoi être totalement responsables.

Pour ma part, je trouve choquant, indécent, incohérent de pouvoir écrire ce genre de choses. Je sais que la Cour de cassation, Madame Touati, vous qui êtes une juriste confirmée, considère qu'il y a très peu de diffamation. Pour mes adversaires ici présents dans la salle, je vous donne un tuyau puisque c'est le débat démocratique.

La Cour de cassation dit qu'en période électorale, le débat démocratique permet plus ou moins tout, c'est sa jurisprudence. C'est la raison pour laquelle il est très difficile, sous réserve de certains points, de porter véritablement une plainte en diffamation. C'est pour cela que j'ai utilisé les moyens que je vous ai indiqués juridiquement.

Mme TOUATI : La Cour de cassation a une jurisprudence constante rappelant que la période des élections n'est pas une cause d'exception de l'application de la loi de 1881. Si vous racontez vraiment n'importe quoi dans un tract pour salir la partie adverse, écoutez, je ne vais pas assurer votre défense, mais il y a diffamation.

M. le Maire : J'ai soumis tout cela à des grands pénalistes, Madame Touati. Donc on en est arrivé à l'occasion de cela.

Voilà ce que je souhaitais vous dire dans ce côté désagréable de ce tract. Naturellement j'ai répondu, et toutes les réponses sont sur mon blog. Mais je répondrai aussi à la population. Je tenais à vous en informer. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme PALLIERE : Je reviens sur ce que vous avez dit parce que je ne suis pas d'accord avec le docteur Eroukhmanoff dans sa façon de s'exprimer. Mais je ne suis pas d'accord non plus pour qu'on lance des allusions comme ça sur moi, super désagréables. Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait.

D'abord premièrement, je n'ai jamais donné des places en crèche parce qu'il y avait au moins 15 personnes dans la commission d'attribution des places en crèche, y compris les fonctionnaires du département. Alors je ne vois pas de quoi il s'agit. Et je ne sais pas qui sont ces témoins.

M. le Maire : Ecoutez, Madame Pallière, je me réjouis de vous entendre dire qu'il y avait une commission et que cela se passait devant 15 personnes.

Mme PALLIERE : Alors pourquoi vous avez dit cela ? Et quels sont ces témoins qui vont tout d'un coup témoigner ?

M. le Maire : Non, mais je veux dire par là que ce n'est pas moi tout seul qui les attribuais. Parce que vous avez dit un certain nombre de choses de ce type aussi, donc je voulais donc rectifier ce genre de choses.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de Noël, de bonnes fêtes de fin d'année, et on se retrouve l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

La séance est levée à 00h15.